

OBJECTIFS  DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLAN D'ACTION 2020

Développement durable


Service public de l'assainissement francilien



SOMMAIRE

Mot du Président et du Directeur général

La stratégie du SIAAP pour une transition écologique vers un développement durable p.5

Mise en œuvre du plan d'action p.8

Fiches du Plan d'action 2020 p.10

Glossaire p.27

L'édition 2020 du plan d'action annuel de l'Agenda 21 du Siaap témoigne de douze ans d'engagement de notre service public industriel dans une démarche de développement durable. Les actions réalisées ont permis notamment d'optimiser l'utilisation des réactifs (pour exemple la quantité de méthanol divisée par 3), une préservation accrue du milieu naturel avec la mise en œuvre du sentier d'interprétation de la réserve naturelle régionale du bassin de la Bièvre à Antony et permettre ainsi une meilleure maîtrise financière et écologique.

En continuité avec l'année passée les fiches-actions ont été rattachées aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

La transversalité induite par ce large éventail d'actions vise à promouvoir un développement durable en cohérence avec notre projet stratégique à long terme Siaap 2030, bâti grâce à une démarche participative inédite.

Au service des franciliens et de leurs territoires, le Siaap continue de jouer un rôle majeur dans la transition écologique vers un développement durable.

Bonne lecture.

Belaïde Bedreddine
Président du Siaap

Jacques OLIVIER
Directeur général du Siaap

La stratégie du SIAAP pour une transition écologique vers un développement durable

La stratégie du SIAAP pour une transition écologique vers un développement durable

L'année 2016 a été l'occasion de refondre notre stratégie de développement durable en parallèle de Siaap 2030. Le contexte national et international évolue, il était nécessaire pour le Siaap de se repositionner suivant ces nouveaux enjeux :

- La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015 - 2020 (SNTEDD) ;
- La révision du SDAGE ;
- La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) ;
- L'affirmation de la Métropole du Grand Paris ;
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte ;
- Les accords de Paris.

Le Siaap peut continuer de jouer un rôle moteur pour contribuer au développement durable de l'agglomération parisienne en cherchant les synergies avec d'autres collectivités et d'autres acteurs. En tant que service public, il peut penser le long terme et de ce fait montrer la voie par des actions novatrices et exemplaires.

Ainsi la politique évolue et se structure autour d'une **stratégie du Siaap pour une transition écologique vers un développement durable**, fondée sur **3 ambitions et 16 objectifs stratégiques** :

- **Diminuer l'empreinte écologique du Siaap en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles**
- **Lutter contre le dérèglement climatique**
- **Répondre aux attentes sociales et sociétales**



Ambition 1 : Diminuer l'empreinte écologique du Siaap en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles

La protection de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles passe par une prise en compte accrue des écosystèmes et une utilisation sobre de celles-ci dans la politique d'assainissement



- Restaurer la qualité de la Seine, de la Marne et des espaces naturels par la maîtrise des intrants et l'exploitation optimale du système d'assainissement
- Rétablir les habitats et les continuités écologiques pour permettre à la nature de reprendre ses droits
- Développer le recyclage et la valorisation des matières issues de l'assainissement dans le cadre des principes de l'économie circulaire
- De l'écoconception à l'écoconstruction: poursuivre les efforts du Siaap pour une meilleure prise en compte dans ses projets
- Politique d'achats responsables : impliquer les fournisseurs dans une démarche de sobriété écologique et d'intégration sociale et sociétale
- Développer l'écologie urbaine et sociale sur le territoire

Ambition 2 Lutter contre le dérèglement climatique

Pour contribuer à son niveau à la lutte contre le dérèglement climatique, il dispose de deux leviers principaux : diminuer sa consommation énergétique globale et augmenter la part d'énergies renouvelables et notamment l'énergie autoproduite, principalement le biogaz.



- Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel
- Développer les synergies multi acteurs dans le but de s'adapter aux impacts climatiques
- Favoriser l'innovation technologique et sociale
- Favoriser un comportement écoresponsable des agents du Siaap dans leur quotidien

Ambition 3 Répondre aux attentes sociales et sociétales

Le citoyen est au cœur de la démarche de développement durable du Siaap. En tant qu'acteur responsable du territoire, il s'engage à veiller à la qualité sanitaire et au cadre de vie des usagers, ainsi qu'à la préservation de la santé et de la sécurité de ses agents dans le cadre de l'exploitation de son outil industriel. En tant qu'assainisseur à l'échelle du bassin versant francilien, le Siaap sensibilise et implique les acteurs du territoire et les habitants, aux enjeux du cycle urbain de l'eau.



- Développer une politique concertée d'assainissement sur le territoire francilien
- Informer, sensibiliser et former les riverains, les usagers et les professionnels
- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie
- Garantir la sécurité et la santé au travail
- Favoriser le développement des compétences et la qualité de vie au travail tout en promouvant l'égalité des chances, l'égalité de traitement et la diversité
- Promouvoir la coopération internationale

Liste des ODD et mots-clefs



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Extrême pauvreté, Pauvreté, Protection sociale, Accès aux ressources, Vulnérabilité, Mobilisation des ressources, Prise en compte dans les politiques



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Faim, Malnutrition, Productivité et petits exploitants, Agriculture performante et résiliente, Diversité et partage des ressources génétiques, Recherche agronomique, Exportation et commerce, Fonctionnement des marchés alimentaires



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE

Mortalité maternelle, Mortalité néonatale et infantile, Maladies non transmissibles, Conduites addictives, Accidents de la route, Santé sexuelle et procréative, Couverture santé universelle, Santé-environnement, Tabac, Recherche Mise au point et accès aux médicaments, Personnel de santé, Sécurité sanitaire



ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

Éducation scolaire, Soins et éducation préscolaires, Formation professionnelle et en enseignement supérieur, Compétences et accès à l'emploi, Égalité des chances, Apprentissages fondamentaux, Éducation pour le développement durable, Accessibilité des établissements scolaires, Bourses de formation et d'études supérieures, Formation des enseignants (PED)



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Lutte contre les discriminations, Violences et exploitation, Mariage forcé et mutilations, Promotion et partage des travaux domestiques, Participation et accès aux postes de direction, Santé sexuelle et procréation, Droit et accès aux ressources, Technologies et autonomisation, Politiques d'égalité



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Accès à l'eau potable, Accès aux services d'assainissement et d'hygiène, Qualité de l'eau, Gestion durable des ressources en eau, Gestion intégrée des ressources, Protection et restauration des écosystèmes, Coopération et renforcement de capacités, Gestion collective de l'eau



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Accès à l'énergie, Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Recherche et investissement, Approvisionnement en énergie



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Croissance du PIB, Productivité économique, Développement des TPE et PME, Utilisation efficace des ressources, Plein emploi et travail décent, Accès des jeunes à l'emploi et la formation, Explication des enfants, Trade Travail forcé, Droits à sécurité ou travail, Tourisme durable, Accès aux services financiers et d'assurance, Aide pour le commerce des PED, Pacte mondial pour l'emploi



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Infrastructures durables, résilientes et accessibles, Industrialisation socio-économiquement durable, Accès de toutes les entreprises aux services financiers, Modernisation et durabilité des filières industrielles, Innovation, recherche et développement, Appui aux pays en développement, Diversification et gain de valeur, Accès aux technologies de l'information et des communications

Liste des ODD et mots-clefs



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Evolution des revenus des plus pauvres, Autonomisation et intégration, Égalité des chances, Politiques publiques ciblées au service de l'égalité, Règlementation de la finance, Gouvernance internationale, Migrations, Traitement spécial et différencié, Aide publique au développement, Coûts de transition



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Accès au logement décent, Transports sûrs, accessibles et viables, Urbanisation durable, Préservation du patrimoine, Prévention et limitation de l'impact des catastrophes, Impact environnemental, Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs, Développement territorial, Politiques intégrées pour des territoires résilients, Bâtiments durables et résilients



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

10YFP, Gestion durable des ressources naturelles, Gaspiillage alimentaire, Gestion écologique des produits chimiques, Réduction des déchets, Responsabilité sociale des entreprises, Marchés publics durables, Formation et information environnementales, Moyens scientifiques et technologiques, Tourisme durable, Politique de subvention de l'énergie



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Résilience et adaptation, Politiques climatiques, Éducation et capacité d'action, Fonds vert, Renforcement des capacités



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pollutions marines, Écosystèmes marins et côtiers, Acidification des océans, Règlementation de la pêche, Préservation de zones marines, Subventions nuisibles à la pêche, Petits États insulaires, Recherche et transferts de techniques marines, Préservation de la pêche artisanale, Droit de la mer



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSEMENT LE PROCÉDUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation des écosystèmes terrestres, Gestion durable des forêts, Dégradation des sols, Écosystèmes montagneux, Biodiversité et espèces menacées, Ressources génétiques, Braconnage et trafics d'espèces protégées, Espèces envahissantes, Intégration de la biodiversité dans les politiques, Financement (Biodiversité), Financement (Forêts), Moyens dans la lutte contre le braconnage



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS NIVEAUX, DES INSTRUCTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Réduction de la violence, Maltraitance et exploitation infantiles, État de droit et accès à la justice, Criminalité organisée, Corruption, Institutions exemplaires, Prise de décisions inclusive, Gouvernance internationale, État civil, Information et protection des libertés, Terrorisme et criminalité, Politiques non discriminatoires



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobilisation des ressources nationales, Aide publique au développement, Ressources financières supplémentaires, Maîtrise de la dette nationale, Investissements ciblés, Coopération scientifique et technologique, Transferts ciblés de technologies, Capacités scientifiques et technologiques, Renforcement des capacités, Système commercial multilatéral équitable, Exportations des pays en développement, Accès aux marchés, Stabilité économique mondiale, Cohérence des politiques, Souveraineté nationale, Partenariat pour le développement durable, Partenariats multi-acteurs, Recueil de données, Construction d'indicateurs de développement durable

Mise en œuvre du Plan d'action



Mise en œuvre de la démarche de développement durable

La politique actuelle du Siaap est conduite de la manière suivante :

Le Conseil d'administration a adopté le 16 décembre 2016 une stratégie du Siaap pour une transition écologique vers un développement durable.

- **La commission Agenda 21**, issue du conseil d'administration oriente et évalue la politique de développement durable mise en œuvre par le Siaap.
- **Le plan d'action annuel** est la déclinaison opérationnelle de la stratégie développement durable de notre institution. Ce plan d'action, actualisé chaque année, s'articule autour des 3 ambitions de la stratégie.

Son suivi repose sur deux comités :

- **Suivi semestriel** avec les directeurs et la direction générale
Pilotage global de l'action
- **Comité de suivi trimestriel avec les correspondants de chaque site et direction**
Examen et suivi du tableau de bord

Fiches du plan d'action 2020 développement durable



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 1 :

Développer un modèle à l'échelle des filières de traitement des effluents du site SAV

Objectif stratégique : Restaurer la qualité de la Seine, de la Marne et des espaces naturels par la maîtrise des intrants et l'exploitation optimale du système d'assainissement



Contexte de l'action et résultat global attendu

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) impose le retour au bon état écologique (chimique et biologique) des masses d'eau. Dans ce cadre, des seuils de bon état ont été établis pour un ensemble de paramètres dont les nutriments (azote, phosphore, carbone, etc.). L'atteinte de ces seuils réglementaires, dans des conditions de fonctionnement optimisées, suppose que l'on soit capable d'adapter nos performances de traitement à la qualité de la rivière, cela tout en prenant en compte les charges apportées par le réseau. Résultats. Afin d'atteindre cet objectif global, il est nécessaire de disposer de modèles de prédiction capables (1) de donner l'état de la qualité de la rivière à un temps donné, (2) la qualité de l'effluent à l'entrée de la station et surtout (3) d'un modèle global capable de définir, en fonction d'une valeur de consigne, la ou les filières de traitement les plus adaptées. Cela en prenant en compte des critères économiques, environnementaux et de facilités d'exploitation. L'objectif de ce projet est de répondre à ce 3ème point.

Impact économique. L'objectif principal de cette action est d'optimiser les coûts d'exploitation des unités de traitement des eaux de Seine Aval suite à la refonte de la file biologique. La mise en place de cet outil d'aide à la décision permettra aux exploitants, à tout instant, de faire les choix d'exploitation les plus adaptés.

Description de l'action et des résultats attendus

Les travaux menés les années précédentes ont permis d'élaborer le modèle « filière » de la station Seine Aval en se focalisant sur les procédés de biofiltration. Le travail à mener en 2020 porte sur la finalisation (calibration/validation) de cette filière et l'intégration de la filière de traitement par traitement membranaire (BRM). Une fois la seconde version finalisée, le projet s'attèlera à intégrer la file de traitement des boues.

Calendrier de l'action

Finalisation du modèle version 1 en intégrant la file BRM (février 2020)

Début du travail sur la version 2 (juin 2020)

Intégration de la file boues à l'horizon 2022 (novembre 2020)

- **Pilotes de l'action** : DI - Service Modélisation Opérationnelle de la Direction Innovation
- **Partenaires** : Programme Mocopée : SIAAP, UTC, IRSTEA, Université Laval
- **Indicateur de suivi de l'action** : Respect du planning défini

DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 2 :

Remplacer l'eau décantée par de l'eau épurée au niveau des échangeurs à plaques du traitement des fumées de Seine centre



Objectif stratégique : Restaurer la qualité de la Seine, de la Marne et des espaces naturels par la maîtrise des intrants et l'exploitation optimale du système d'assainissement



Contexte de l'action et résultat global attendu

On utilise actuellement l'eau décantée pour refroidir l'eau adoucie utilisée sur les condenseurs (localisés entre électrofiltre et tour acide) du traitement des fumées des fours.

Afin d'éviter l'usure prématurée des pompes (qui acheminent l'eau décantée depuis le canal d'eau décantée vers le circuit de refroidissement) et l'encrassement de ce circuit de refroidissement, il est nécessaire que l'eau décantée ne soit pas chargée en matières en suspension. Le dosage en coagulant (chlorure ferrique ou alufer) au niveau de la décantation est donc élevé.

Afin de limiter les interventions de maintenance sur ce circuit de refroidissement et pour diminuer les consommations en réactif en décantation, une étude a été réalisée pour examiner la faisabilité du remplacement de l'eau décantée par l'eau épurée pour le refroidissement de l'eau adoucie des condenseurs.

Cette étude lancée en 2015 a mis à jour d'autres possibilités d'optimisation que le remplacement de l'eau décantée par de l'eau épurée. Ces nouvelles possibilités d'un coût moins élevé que ce remplacement (coûts d'investissement important et apparition de contraintes sur l'exploitation de la station) paraissent devoir être mises en œuvre au préalable.

En conséquence, avant de poursuivre dans ce remplacement, il est décidé de modifier notamment nos protocoles de nettoyage dans le cadre d'un plan d'actions établi.

Description de l'action et des résultats attendus

Poursuite des actions identifiées dans le plan d'actions à savoir :

- Opération de nettoyage à la Soude
- Optimisation de la gestion des encrassements

Vérification efficacité avant approfondissement du remplacement par l'eau épurée sous réserve des résultats de refonte de l'incinération

Calendrier de l'action

1er semestre 2020 pour l'optimisation du nettoyage à la soude (sous réserve des résultats 2019) et suivi des encrassements

• **Pilotes de l'action** : SEC - service Process

• **Partenaires** :

■ **Indicateur de suivi de l'action** : 100% en 2020 si mise en place d'un nettoyage à la soude des échangeurs à plaques (sous réserve des résultats 2019) et suivi des encrassements sur les échangeurs



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 3 :

Etablir de nouveaux plans de gestion des espaces verts

Objectif stratégique : Rétablir les habitats et les continuités écologiques pour permettre à la nature de reprendre ses droits



Contexte de l'action, résultat global et bénéfices attendus

Les plans de gestion quinquennaux des espaces verts élaborés sur chacun des sites du SIAAP sur la période 2016-2020 arrivant à échéance, de nouveaux plans de gestion doivent être établis.

Ces actions planifiées sur cinq ans comprennent :

- Des mesures de conservation des milieux ;
- Des mesures de diversification des habitats ;
- Des suivis écologiques afin de mesurer l'état de la biodiversité des sites.

Gain attendu : favoriser la biodiversité sur les sites par la gestion différenciée.



Description de l'action et des résultats attendus

Les actions en 2020 concernent la réalisation d'inventaires faune-flore sur l'ensemble des sites afin d'actualiser l'état de la biodiversité.

A l'issue de ce diagnostic, des mesures de gestion seront définies, planifiées et cartographiées dans les plans de gestion.

Coût 2020 :



Calendrier de l'action

L'action se déroule sur l'année entière.

- **Pilotes de l'action** : DT
- **Partenaires** : SAV, SAM, SEC, MAV, SEG.
- **Indicateur de suivi de l'action** :
Pourcentage de réalisation des diagnostics et élaboration des plans de gestion.



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 4 :

Mise en place et déploiement d'une convention entre l'Agence Régionale de Biodiversité et le SIAAP

Objectif stratégique : Rétablir les habitats et les continuités écologiques pour permettre à la nature de reprendre ses droits



Contexte de l'action, résultat global et bénéfices attendus

Suite au partenariat lancé le xxx entre l'Agence Régionale de Biodiversité et le SIAAP, il est prévu d'établir une convention sur plusieurs années entre les 2 organismes pour favoriser les échanges autour des questions relatives à la biodiversité.

Description de l'action et des résultats attendus

Le partenariat ARB – SIAAP vise à :

- Intégrer les comités des partenaires de l'ARB ;
- Partager autour des thématiques entre partenaires ;
- Monter des groupes de travail spécifiques et développer le travail inter partenaires ;
- Valoriser / améliorer les pratiques de gestion des espaces verts ;
- Favoriser des ouvertures de sites au public ;
- Construire en fonction des besoins un programme de formation adapté (toitures végétalisées, suivi faune flore, construction durable, etc.) ;
- Gestion des données de biodiversité en open data.

Calendrier de l'action : signature d'une convention en fonction de la programmation des instances 2020.

- **Pilotes de l'action :** DT
- **Partenaires :** DST
- **Indicateur de suivi de l'action :** signature d'une convention.



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 5 :

Réaliser un état des lieux et les orientations d'aménagements paysage et biodiversité pour la refonte de Seine aval

Objectif stratégique : Rétablir les habitats et les continuités écologiques pour permettre à la nature de reprendre ses droits



Contexte de l'action, résultat global et bénéfices attendus

L'analyse des impacts du projet refonte de Seine aval sur la faune, la flore et les milieux naturels a mis en évidence divers impacts qu'il est nécessaire de réduire et de compenser. Par ailleurs des mesures d'accompagnement du projet ont été proposées. Parmi ces mesures d'accompagnement, il est prévu notamment la reconquête et la restauration des berges de la Seine.

L'étude fournira une analyse critique sur ces mesures ainsi qu'une actualisation, notamment par rapport aux objectifs du SRCE et en tenant compte des données les plus récentes sur la biodiversité du site. Ainsi, elle actualisera le cas échéant les mesures d'accompagnement définies dans l'étude d'impact de la refonte de Seine aval.

La refonte de Seine aval fait l'objet de plusieurs opérations qui s'échelonnent dans le temps jusqu'en 2025. Chaque opération, englobe les aménagements paysagers qui lui sont propres. Néanmoins, les titulaires des marchés de travaux n'ont pas à leur charge la réalisation des espaces verts. Ils seront réalisés par la suite dans le cadre des aménagements paysagers globaux du site. L'objectif est également qu'une unité soit trouvée pour donner à la nouvelle station son identité.

Description de l'action et des résultats attendus

La 1^{ère} phase d'étude, menée en 2017, a consisté en la réalisation d'un état des lieux sur 2 volets :

- Un volet déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) à l'échelle du site de Seine aval. Les objectifs devront être affinés et détaillés à l'échelle du site en tenant compte des données faune flore paysage locales, des enjeux locaux et des projets alentours.
- Un volet reconquête des berges pour permettre une bonne attractivité pour la faune sauvage présente.

La phase 2 de l'étude a été intégrée à une réflexion plus globale sur les aménagements de SAV.

La thématique reconquête des berges est traitée dans le cadre d'une étude spécifique (étude 1).

Les propositions d'aménagements du site Seine Aval, seront établies dans le cadre de l'étude du schéma d'aménagement de SAV (étude 2).

Calendrier de l'action : deux délais inhérents aux 2 études

- Étude 1 : Livrée fin 1^{er} semestre 2020 ;
- Étude 2 : Propositions d'aménagements. Durée estimée à 10 mois – Livraison attendue fin 2020.

• **Pilotes de l'action** : DT

• **Partenaires** : SAV

• **Indicateur de suivi de l'action** : Avancement des 2 études



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 6 :

Aménagement écologique de la grande ballastière de Valenton

Objectif stratégique : Rétablir les habitats et les continuités écologiques pour permettre à la nature de reprendre ses droits



Contexte de l'action, résultat global et bénéfices attendus

Des inventaires Faune-Flore-Habitats réalisés sur le site ont pu mettre en évidence les enjeux écologiques de l'usine de Valenton. Les enjeux principaux du site se concentrent autour de la grande ballastière, essentiellement les roselières qui constituent les habitats les plus remarquables du site. Ces habitats sont favorables à un certain nombre d'espèces remarquables, notamment insectes, amphibiens, reptiles et oiseaux.

Description de l'action et des résultats attendus

Le projet consiste en la réalisation d'aménagements écologiques au niveau de la grande ballastière. Il a pour objet d'améliorer l'habitabilité du site pour diversifier les espèces de la faune et de la flore du site, et offrir aux espèces les plus remarquables identifiées sur la ballastière les conditions nécessaires à leur maintien, voire à l'accroissement de leurs populations.

Calendrier de l'action :

- 1^{er} trimestre 2020 : lancement des études complémentaires (relevés piézo, investigations complémentaires auprès de la SNCF, etc.)
- 2^{ème} trimestre 2020 : rédaction du DCE.
- Fin 2020 : lancement de la consultation pour la réalisation des travaux.

• **Pilotes de l'action** : DT

• **Partenaires** : SEV

• **Indicateur de suivi de l'action** : Fourniture du DCE



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 7 :

Optimiser la gestion des sables du SIAAP

Objectif stratégique : Développer la stratégie d'élimination et de valorisation des sables (prétraitement et réseaux)



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le SIAAP souhaite valoriser les sables issus des unités de prétraitements et du curage de certains ouvrages des usines, ainsi que des sables de curage des réseaux.



Description de l'action et des résultats attendus

Différenciation dans les bilans des données relatives aux sables de curage et aux sables de prétraitement sur chaque usine (coûts, quantités et filières)

Possibilité d'accepter les sables lavés sur les chantiers du SIAAP (sous réserve d'une qualité suffisante).

Continuité de l'exploitation à la Briche jusqu'à fin des travaux de Clichy.

SEV : point sur la filière de valorisation – depuis SIVAL

Calendrier de l'action

1/ Suivre l'envoi des sables directement en ISDND pour les sables lavés du SIAAP sans passage chez ECOPUR, dans l'attente d'une adéquation qualité des sables / filière de valorisation ;

2/ Revoir possibilité valorisation en techniques routières (*Guide SETRA*) des sables de prétraitement (SEG et SAV) suite à leurs caractérisations en 2017 ;

3/ Etudier la possibilité d'instaurer une valorisation en interne SIAAP des sables lavés (rencontre de la start-up Neo-Eco 3è trimestre 2019) ;

4/ Faire un point avec la DSAR sur la gestion des sables de curage des réseaux (*tonnage, qualité, exutoire et gestion globale SERE SERO*) ;

5/ Actualiser les conventions de dépotage des matières de vidange et sables de curage.

• Pilotes de l'action : DT

• Partenaires : DT (SEG SER) – DSAR – SIVAL – SAV – SEG – SEC – SEM - MAV.

Indicateur de suivi de l'action :

- Pourcentage de valorisation des sables ;
- Obtention des données DSAR ;
- Gains économiques (€/t).



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 8 :

Valoriser les cendres du SIAAP

Objectif stratégique : Développer le recyclage et la valorisation matière dans le cadre des principes de l'économie circulaire



Contexte de l'action, résultat global et bénéfices attendus

Les cendres issues du traitement thermique des boues à Seine Centre, Marne Aval et Seine Valentin représentent un gisement important de sous-produits au SIAAP (9 000 tonnes en 2017), qui possède des caractéristiques favorables pour une valorisation comme matière minérale ou comme ressource en phosphore (20%).

L'objectif de l'action est de développer de nouvelles filières de valorisation pour les cendres du SIAAP, respectueuses de l'environnement et présentant un bilan économique favorable.

Description de l'action et des résultats attendus

Faire reconnaître le statut non dangereux des cendres du SIAAP suite aux différentes caractérisations environnementales réalisées sur les cendres des 3 usines (déjà réalisé pour Seine Centre).

Pérenniser ou augmenter le pourcentage de cendres valorisées, en diversifiant si possible les filières de valorisation.

Diminuer le coût des filières d'évacuation des cendres.

Calendrier de l'action

1er semestre 2020 :

- confirmation de la possibilité de valoriser ou non les cendres de MAV chez Terrag ;
- reconnaissance du statut non dangereux ;
- reprise de la filière cimenterie pour SEC.

2ème semestre :

- Suivi du marché SEC-MAV-SEV suite au renouvellement (novembre 2019).

• **Pilotes de l'action** : DT

• **Partenaires** : DAC – SEC – MAV – SEV

• **Indicateur de suivi de l'action** :

- Pourcentage de valorisation des cendres.
- Coût d'évacuation de la filière (€/tMS)

DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 9 :

S'assurer du suivi des exigences HQE pour l'opération de restructuration du bâtiment logistique de Charenton



Objectif stratégique : De l'écoconception à l'écoconstruction: poursuivre les efforts du Siaap pour une meilleure prise en compte dans ses projets



Contexte de l'action, résultat global et bénéfices attendus

Cette construction vise l'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie des personnels à travers un aménagement durable du site (respectueux de l'environnement naturel et du périmètre classé) et une préservation des ressources.

Le bâtiment comprendra des espaces communs (vestiaires, sanitaires, douches) et des espaces de travail (ateliers, magasin, chambre d'appel et locaux techniques) dédiés aux personnels.

Dans le cadre du projet, réalisé sur un site en exploitation, le SIAAP souhaite promouvoir des actions de développement durable, à travers une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Au regard des enjeux de l'opération une attention particulière portera notamment sur :

- l'usage de matériaux pérennes/ durables, le traitement et la robustesse des murs ;
- l'ergonomie et le confort (acoustique / thermique des locaux, traitement de l'air vicié, lumière naturelle.



Description de l'action et des résultats attendus

Les objectifs fixés en termes de qualité environnementale de l'opération :

Un suivi des cibles afin d'attester des performances d'éco-construction, d'éco-gestion, de confort et de santé d'une opération de restructuration.

Le profil environnemental du bâtiment logistique répondra principalement aux exigences des cibles qualité environnementale de niveau très performant :

- 1 - Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat ;
- 2 - Choix intégré des procédés et des produits de construction ;
- 3 - Chantier à faibles nuisances ;
- 4 - Gestion optimisée des ressources, principalement de l'énergie.



Calendrier de l'action : programme en cours d'actualisation suite à la réorganisation de la DSAR

• **Pilotes de l'action** : DT-COP

• **Partenaires** : DSAR

• **Indicateur de suivi de l'action** : Avancement du projet de restructuration du bâtiment logistique de Charenton



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 10 :

Réduire la consommation de papier lors de la passation des demandes d'achats

Objectif stratégique : Continuer d'impliquer les fournisseurs dans une démarche de sobriété écologique et d'intégration sociale et sociétale par notre politique d'achats responsables



Contexte de l'action et résultat global attendu

Avec le déploiement de la dématérialisation des informations, il est possible de réduire la consommation de ressources, notamment de papier d'impression. A cet effet, le site souhaite cibler les propositions de commandes qui génèrent une certaine quantité de papier, qu'il est possible de réduire. L'impact de cette réduction pourrait non seulement porté sur la quantité de déchets à gérer, mais aussi le coût de traitement et d'achat.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus

Etude des emplacements
Définition des messages à diffuser
Définition des technologies à mettre en place ainsi que des intervenants
2020 : Mise en place

Calendrier de l'action

Le bilan sera établi en décembre 2018. Un indicateur de suivi est mis en place et calculé trimestriellement.

- **Pilotes de l'action** : SAM
- **Partenaires** :
- **Indicateur de suivi de l'action** : Suivi de l'avancement des étapes



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 11 :

Créer des hôtels à insectes

Objectif stratégique : Rétablir les habitats et les continuités écologiques pour permettre à la nature de reprendre ses droits



Contexte de l'action et résultat global attendu

La présente action vise à créer un hôtel à insectes dans l'enceinte de la Maison de l'Environnement pour favoriser la biodiversité locale.

Favoriser l'implantation des insectes sur le site et augmenter la pollinisation



Description de l'action et des résultats attendus

12 hôtels à insectes ont été installés sur SAV.

Résultats attendus :

- Favoriser une biodiversité locale ;
- Poursuivre les actions de sensibilisation à ce sujet ;
- Conforter les attendus des réglementations en vigueur (LTECV, loi Biodiversité...).



Calendrier de l'action : sur l'année

- **Pilotes de l'action :** DLE
- **Partenaires :** SAV, DT
- **Indicateur de suivi de l'action :** Nombre d'hôtel colonisés par les insectes à fin 2020

Notation :

- 100 % si objectif de 12 atteint,
- 75% si 9 hôtels colonisés,
- etc...



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 12 :

Créer un nichoir pour oiseaux dans l'enceinte de la Maison de l'Environnement

Objectif stratégique : Rétablir les habitats et les continuités écologiques pour permettre à la nature de reprendre ses droits



Contexte de l'action et résultat global attendu

La présente action vise à créer un nichoir pour oiseaux dans l'enceinte de la Maison de l'Environnement pour favoriser la biodiversité locale. D'après les inventaires réalisés, les espèces identifiées sont l'Hirondelle, le Moineau domestique et l'Effraie des clochers



Description de l'action et des résultats attendus

Cette action nécessite une phase préliminaire afin de définir précisément le besoin et sélectionner l'emplacement le plus pertinent.

Résultats attendus :

Favoriser la biodiversité locale

Offrir un refuge pour les espèces grégaires et patrimoniales toute l'année ainsi qu'un abri aux espèces non migratrices

Poursuivre les actions de sensibilisation à ce sujet



Calendrier de l'action : à définir

- **Pilotes de l'action** : DLE
- **Partenaires** : SAV et LPO
- **Indicateur de suivi de l'action** : suivi de l'avancement du plan d'action



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 13 :

Maintenir l'intégrité de l'éco pâturage sur le site de Seine aval, afin de baisser l'empreinte carbone du site et favoriser la biodiversité

Objectif stratégique : Rétablir les habitats et les continuités écologiques pour permettre à la nature de reprendre ses droits



Contexte de l'action et résultat global attendu

L'action vise à installer de l'éco pâturage sur le site de SAV devant la Clariflocculation et derrière la cantine UPEI, afin de baisser l'empreinte carbone du site et favoriser la biodiversité.



Description de l'action et des résultats attendus

Avril : Transhumance au sein de l'UPEI pour sensibiliser les agents
Surveillance le long de l'année avec le prestataire

Résultats attendus :

- Conforter les attendus de la réglementation (Loi de Transition Ecologique, loi Biodiversité)
- Favoriser la biodiversité locale
- Diminuer les pollutions sonores et aériennes



Calendrier de l'action

Sur l'année

- **Pilotes de l'action** : SAV
- **Partenaires** : DT
- **Indicateur de suivi de l'action** : Calendrier de mise en place de l'action

Notation :

- 50% transhumance au sein de l'UPEI pour sensibiliser les agents
- 100% surveillance le long de l'année, bonne santé des moutons, maintien des éco pâturages



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 14 :

Mettre en place le compostage pour les jardins partagés de Seine Valenton et Marne aval

Objectif stratégique : Développer l'écologie urbaine et sociale sur le territoire



Contexte de l'action et résultat global attendu

Avec la mise en place des jardins partagés et le succès rencontré, le site veut développer la démarche en y ajoutant un volet compostage (composteur installé à côté des jardins partagés). Ce composteur pourrait être alimenté notamment par les déchets organiques issus de la pause méridienne, ou encore ceux issus de l'entretien des espaces verts. Cela permettra à terme de renforcer la démarche écologique, voire même de réduire la production de déchets.

En parallèle du compostage, améliorer le tri sélectif dans les réfectoires en ajoutant un container destiné aux déchets organiques (affichage à établir).

Description de l'action et des résultats attendus

1. Etude des emplacements
2. Définition des messages à diffuser
3. Mise en place des composteurs (faisabilité à étudier avec le prestataire)
4. Mise en place

Calendrier de l'action

1. 1er trimestre
2. 1er trimestre
3. 2nd trimestre
4. Mise en place

• **Pilotes de l'action** : SAM - UEBE

• **Partenaires** :

• **Indicateur de suivi de l'action** : Avancement de l'étude



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 15 :

Créer un potager selon les principes de la permaculture sur le toit végétalisé de l'usine de Clichy

Objectif stratégique : Développer l'écologie urbaine et sociale sur le territoire



Contexte de l'action et résultat global attendu

Créer du lien entre les agents autour du thème du jardinage écologique
Obtenir une production de plantes aromatiques et petits légumes



Description de l'action et des résultats attendus

- Mettre en place un système de culture en appliquant les principes de la permaculture
Approche globale de conception de systèmes en s'inspirant de l'écologie naturelle
Achat de substrat de départ
- Organisation de différentes zones :
 - zone naturelle (zone avec substrat sans culture ni intervention)
 - zone à insectes (fabrication d'un hôtel à insectes)
 - zone de culture
- Apprentissage et expérimentation des participants aux techniques de culture issues des principes de la permaculture :
 - organisation des cultures avec les plantes « compagnes »
 - favoriser la vie du sol (culture sur sol « vivant »)
 - étude et utilisation du cycle complet des plantes (récolte des graines, stockage, préparation des semis) avec un objectif d'autonomie en semences
 - utilisation d'engrais vert (plantations pour l'aggradation du sol et apports naturel en carbone, azote)
 - compostage et réutilisation des déchets issus des cultures

Agents de l'usine sur le volontariat après adhésion à la description du projet

Temps passé : Hors temps de travail, sur temps de pause ou post-journée de 16H00 à 17H00



Calendrier de l'action mise en place sur l'année 2020

- **Pilotes de l'action** : SEC
- **Partenaires** :
- **Indicateur de suivi de l'action** : Mise en place



DIMINUER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU SIAAP EN PRESERVANT LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

Fiche action 16 :

Créer des fermes urbaines en permaculture sur les sites du SIAAP

Objectif stratégique : Développer l'écologie urbaine et sociale sur le territoire



Contexte de l'action et résultat global attendu

Par la création de fermes urbaines en permaculture sur les sites, le SIAAP souhaite mettre en œuvre une économie circulaire, durable, sociale et solidaire. Des indicateurs seront établis pour mesurer la pérennité de l'action sur ces aspects :

- Insertion sociale
- Economie circulaire
- Pédagogie / Formation
- Appropriation de l'espace public industriel
- Valorisation de l'image des STEP, de l'assainissement et du SIAAP
- Valorisation des échanges locaux et création de lien social
- Communication



Description de l'action et des résultats attendus

Identifier un site pilote (MAV, SAM,...)

Créer un partenariat : Ville de Noisy / Maison de l'emploi / Mission Locale dans le cadre du PLIE,

Identifier les prestataires

Identifier les bénéficiaires :

- Jeunes sans qualification, bénéficiaires du RSA, demandeur d'emploi de longue durée,...
- Riverains
- Agents du site SIAAP



Calendrier de l'action

Planification :

- Etude juridique : décembre 2019
- 2020 : Etude pollution sol et potentiel agronomique
- Définition de la stratégie sur le volet socio-économique suite résultats analyse juridique sur les compétences et statuts du SIAAP dans le cadre de la construction et l'exploitation d'une ferme urbaine.
- Définition des parangonnages.
- Avancement de l'action : Etude de faisabilité finalisée.

• **Pilotes de l'action** : DT-COP Grand Paris

• **Partenaires** : DRH, DAM, DAC, SAM

• **Indicateur de suivi de l'action** : Avancement du projet.

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Fiche action 17 :

Maintenir les émissions de quotas de CO₂ en deçà de 3 500 tonnes par an sur le site Seine aval



Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

La mise en place de deux turbines à gaz en 2011 a permis de réduire le torchage de biogaz et d'augmenter la production d'électricité en interne dès 2012.

Le pilotage fin des turbines à gaz concourt à réduire la consommation de gaz naturel en deçà de 12 000 MWh (prévision 2018) pour pouvoir limiter les émissions de quotas en deçà de 2 000 t CO₂ / an. (Pour rappel, les émissions de CO₂ étaient de 11 000 t en 2005).

Description de l'action et des résultats attendus

Maintien et renforcement des consignes journalières et de la régulation pour le fonctionnement des TAG en fonction de la production de biogaz, notamment avec le Point Gestion des Boues PGB mensuel.

Calendrier de l'action

Sur l'année

- **Pilotes de l'action** : SAV
- **Partenaires**
- **Indicateur de suivi de l'action** : Quotas de CO₂
 - 100 % si 3 500 t CO₂
 - 75 % si 3 700 t
 - 50% si 4 000 t, etc...

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 18 :

Limiter le torchage du biogaz à 8% à Seine aval

Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

La station produit du biogaz, source d'énergie.

Mettre en adéquation la production de biogaz avec la demande des consommateurs, et ainsi réduire le torchage du biogaz tout en maintenant au plus bas la consommation de gaz naturel.

Description de l'action et des résultats attendus

L'objectif est de maintenir le torchage de biogaz en deçà de 8% pour l'année 2020. Compte-tenu de l'incendie de 2018 sur les installations de traitement des boues, consommatrices de biogaz, et de la présence d'eau dans le biogaz produit à l'UPEI depuis l'installation des conduites en aériens, la cible a été maintenue à 8% pour l'année 2020.

Pour information le taux de torchage en 2019 était de 19,8%, la cible de 8 % tient compte de la possibilité de redémarrer le conditionnement thermique sur A4 courant 2020.

Calendrier de l'action

Sur toute l'année.

• **Pilotes de l'action** : SAV

• **Partenaires**

• **Indicateur de suivi de l'action** : Pourcentage de torchage

- 100% si objectif de 8% atteint,
- 75% si 9%
- etc...

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 19 :

Favoriser l'installation d'équipements le moins consommateurs possibles en énergies



Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Dispositif de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie : En France, les Certificats d'économies d'énergie ont été mis en place dans le cadre de l'application des accords de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre. Il s'agit d'une mesure environnementale destinée à limiter le réchauffement climatique. Elle est entrée en vigueur en 2005 avec la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique, dite loi POPE.

Elle a pour but premier d'obliger certains acteurs du système énergétique français à effectuer des économies d'énergie. Afin de remplir leurs obligations, eux-mêmes encouragent leurs consommateurs à réaliser des économies via des offres ou des primes. Le système dans son ensemble vise à atteindre les objectifs environnementaux fixés par les politiques européennes ou mondiales.

Description de l'action et des résultats attendus

L'objectif est de déterminer cinq opérations à SAV concernées par les certificats d'économies d'énergies en 2020.

Pour cela, le principe des CEE doit être porté auprès des chargés d'opérations du site susceptibles d'identifier les opérations éligibles.

Calendrier de l'action

Sur l'année

- **Pilote de l'action** : SAV
- **Partenaires** : Service 1 à 5, SMI, DT
- **Indicateur de suivi de l'action** : nombre d'agents sensibilisés et de CEE sur l'année :

Notation :

- 100% si objectif 20 agents sensibilisés et 5 CEE atteint,
- 75% si 15 agents sensibilisés et 3 CEE
- etc...

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 20 :

Diminuer la consommation de nitrate de calcium en deçà de 18 000 tonnes par an sur le site Seine aval



Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

La station consomme du Nutriox pour réduire les émissions d'H₂S sur le site et limiter les nuisances olfactives dans l'environnement.

Réduire la consommation de Nutriox en deçà de 18 000 t sur l'année 2020.

Description de l'action et des résultats attendus

Maintenir la consommation en deçà de 18 000 t / an en optimisant l'utilisation du Nutriox sur les émissaires et la décantation primaire de SAV.

Calendrier de l'action

Sur l'année

- **Pilote de l'action** : SAV
- **Partenaires** : Service 5, Service 1, DSAR
- **Indicateur de suivi de l'action** :

Notation :

- 18 000 t : 100 %,
- 20 000 t : 75 %
- 22 000 t : 50 %...

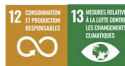
LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 21 :

Optimiser l'aération des biofiltres à Seine centre



Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Afin de participer à une réduction des consommations d'énergie :

Etude de faisabilité / d'opportunité sur la mise en place d'analyseurs en ligne au niveau des étages biologiques de nitrification afin d'optimiser la régulation de l'O2 et améliorer le procédé de dénitrification

Description de l'action et des résultats attendus

Poursuite du déploiement de l'action 3 de SIAAP 2030 de l'étude complémentaire menée sur les analyseurs NH4

En 2018, achat et mise en place des analyseurs NH4 (régulation de l'oxygène en nitrification basée sur les mesures en continu de NH4) si étude complémentaire satisfaisante

En 2019, mise en fonctionnement des équipements

En 2020, fonctionnement hors régulation (avec cibles) et exploitation des résultats sur le ratio quantité air apporté / quantité de N-NH4 éliminé

Calendrier de l'action

Analyse des résultats et suivi des ratios mensuels aération

• **Pilotes de l'action** : SEC

• **Partenaires** : DIE, SAV, SEG action 3 Siaap 2030

• **Indicateur de suivi de l'action** : 100% après exploitation des résultats mensuels hors régulation (2020)

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 22 :

Valoriser de l'énergie produite par l'incinération à Seine centre



Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et réactifs de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Dans le cadre de la refonte de l'incinération de Colombes, il est envisagé plusieurs aménagements visant la valorisation énergétique issue des incinérateurs pour répondre à l'objectif réglementaire d'atteinte de 65% de rendement énergétique.

Les aménagements actuellement étudiés dans le projet de refonte de l'incinération portent sur :

- l'extension de la boucle d'eau surchauffée de l'usine pour permettre le chauffage des bâtiments tertiaires et LCDEA.
- la mise en place d'une turbine ou ORC pour la production électrique

Description de l'action et des résultats attendus

Etude de dimensionnement de l'extension de la boucle d'eau surchauffée de l'usine SEC

Calendrier de l'action

Inscription au PPI pour 2021-2022

Travaux prévus dans les 5 à 10 prochaines années

• **Pilotes de l'action** : SEC

• **Partenaires** : SEC Exploitation

• **Indicateur de suivi de l'action** : 100% si l'étude de dimensionnement de l'extension de la boucle d'eau surchauffée est menée

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 23 :

Moderniser des sources éclairages de Seine Grésillons



Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et réactifs de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Sur le site Seine Grésillons différents types d'éclairage ont été installés lors de la construction, certains étant plus énergivores que d'autres. Ainsi le service maintenance procédera au remplacement progressif par des LED.

Description de l'action et des résultats attendus

Remplacement des éclairages anciens par des éclairages LED
L'objectif de cette action est de réaliser des économies d'énergie.

Calendrier de l'action

Année 2018 – 2019 - 2020

En 2018, le remplacement des projecteurs sodium haute pression en E12 par des LED a été réalisé, ainsi qu'un relamping dans les zones tertiaires.

- **Pilotes de l'action** : SEG
- **Partenaires** :
- **Indicateur de suivi de l'action** : Avancement du programme

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 24 :

Diminuer l'usage non indispensable de l'éclairage à Seine amont



Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et réactifs de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Afin de réduire les consommations d'énergie (électrique notamment), le site souhaite mettre en place un système de temporisation sur l'éclairage du bâtiment administratif de Valenton, c'est-à-dire un horaire à partir duquel l'éclairage (luminaires) se coupe et mettre en place un système d'éclairage à base de LED. Cela tiendra compte de la possibilité de contourner la programmation en cas d'intervention d'astreinte.

Description de l'action et des résultats attendus

Etude de la faisabilité de la démarche
Mise en place de la programmation si étude validée
Retour sur fonctionnement

Calendrier de l'action

Tout au long de l'année

- **Pilotes de l'action** : SAM, UEBE
- **Partenaires** : HQSE
- **Indicateur de suivi de l'action** : Avancement des étapes

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 25 :

Optimiser la consommation des produits calmants



Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Exploiter les ouvrages et installations du Siaap de manière à limiter la consommation de produits calmants tout en conservant la maîtrise du risque "zéro nuisances". Identifier les pistes techniques permettant de mettre en œuvre des actions concrètes pour obtenir des gains économiques. Action figurant dans le projet Siaap 2030.

Description de l'action et des résultats attendus

- Etape 1 : Etat des lieux consolidé
- Etape 2 : Mise en œuvre des actions définies dans la feuille de route
- Etape 3 : Bilan et déclinaisons
- Etape 4 : Suivi et mise à jour

Calendrier de l'action

- Etape 1 : 1^{er} trimestre 2017
- Etape 2 : 2^{ème} trimestre jusqu'à fin 2018
- Etape 3 : 2^{ème} semestre jusqu'à fin 2018
- Etape 4 : mi 2018 à fin 2020

• **Pilotes de l'action** : DLE-SE

• **Partenaires** : SAV – SEC – DDR – DDP- DAM

• **Indicateur de suivi de l'action** : Avancement des différentes actions dans le plan d'action – indicateur financier – données gaz et nuisances

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 26 :

Caractériser les boues et biodéchets pour améliorer leur transport et leur traitement

Objectif stratégique : Développer les synergies multi acteurs dans le but de s'adapter aux impacts climatiques



Contexte de l'action et résultat global et bénéfices attendus

Les filières de traitement des boues sont aujourd'hui les principaux facteurs limitant pour l'atteinte des capacités de traitement de nos usines. A l'aube de la refonte de la filière boue de Seine Aval se posent les questions concernant les orientations à prendre en termes de filières de traitement adapté. Ces filières devront tenir compte des objectifs de performance et de disponibilité tout en respectant les contraintes de sobriété et de maintenabilité liés à l'exploitation des équipements. Choisir les filières les plus adaptés, voire en optimiser l'exploitation suppose que l'on dispose d'outils d'évaluation de la qualité des boues aux regards de leur « transportabilité » et leur « traitabilité ». Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une plateforme de caractérisation des boues et/ou d'autres substrats sous l'angle physique (transportabilité, déshydratabilité) et sous l'angle biologique (digestibilité). Les informations ainsi obtenues participeront à l'optimisation des filières de traitement des boues. La combinaison des mesures physiques et biologiques permettra également de produire des éléments techniques qui alimenteront la réflexion sur l'évolution de nos filières de traitement des boues, voire fourniront des éléments de dimensionnement des ouvrages futurs.



Description de l'action et des résultats attendus

Les objectifs de cette action sont d'identifier les propriétés rhéologiques voire tribologiques des boues et des biodéchets afin de mieux appréhender le dimensionnement des installations. Les études réalisées précédemment ont permis d'analyser les sollicitations réellement subies par les boues transportées au SIAAP et d'évaluer l'adéquation entre les techniques rhéométriques existantes et les besoins identifiés. Le travail s'est finalisé par la conception d'un rhéomètre dédié aux biodéchets. Les objectifs en 2020 sont l'élaboration des protocoles analytiques et l'acquisition d'une bibliothèque rhéométrique des biodéchets du territoire.



Calendrier de l'action

Acquisition d'un rhéomètre adapté aux boues et biodéchets (mars 2020).

Développement du protocole de caractérisation rhéométrique des biodéchets et fiabilisation du protocole pour les boues de STEP (juin 2020)

Caractérisation du fumier équin et d'autres biodéchets et de mélanges avec boues (septembre 2020)

- **Pilotes de l'action** : DI Service Mécanismes Epuratoires de la Direction Innovation
- **Partenaires** : Programme Mocopée : SIAAP, LRP, IFTS
- **Indicateur de suivi de l'action** : 100% réalisation suivant le calendrier

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 27 :

Développer une synergie entre Seine Grésillons et Azalys

Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et réactifs de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le site Seine Grésillons est situé en face d'un incinérateur : Azalys. Ce dernier par son procédé de fonctionnement génère de la chaleur non valorisée qui pourrait être utilisée par le site Seine Grésillons.

En 2018, une convention a été établie entre le SIAAP et Azalys, action pilotée par la DST.

Description de l'action et des résultats attendus

- Constitution d'un comité de pilotage
- Elaboration d'un cahier des charges pour l'étude de faisabilité
- Lancement du marché

Calendrier de l'action

Année 2020

- **Pilotes de l'action** : SEG
- **Partenaires** : Azalys, DT, DST
- **Indicateur de suivi de l'action** : Taux d'avancement de la démarche

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)



Fiche action 28 :

Valoriser les actions d'économie d'énergie via les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)

Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) repose sur l'obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (appelés obligés). Ceux-ci doivent promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie. Un objectif pluriannuel est défini et réparti entre les différents opérateurs qui doivent justifier en fin de période de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de CEE équivalent à ces obligations.

Les collectivités sont éligibles à ce dispositif : elles peuvent mener et faire certifier des actions d'économie d'énergie et ainsi revendre leurs CEE aux obligés (conditionnant ainsi un marché d'échange de CEE).

Le SIAAP est éligible à ce dispositif et peut valoriser des opérations d'économie d'énergie via les CEE. Le résultat global attendu de cette action est de mettre en place et d'animer le dispositif des CEE au SIAAP.

Description de l'action et des résultats attendus

Les résultats attendus sur cette action sont les suivants :

- Mise en place d'une procédure interne SIAAP pour gérer le dispositif des CEE.
- Promouvoir et animer ce dispositif auprès des directions.
- Faire certifier des actions d'économie d'énergie et valoriser les CEE créés.

Calendrier de l'action

Janv sept 2020 : amélioration de la procédure et animation du dispositif auprès des sites services concernés ;

Janv dec 2020: Identification et certification des opérations d'économie d'énergie déjà prévues.

• **Pilotes de l'action** : DT

• **Partenaires** : SAV, SAM, SEC, SEG, DSAR, DAC, DAM, SIPERREC

• **Indicateur de suivi de l'action** : Quantité de kWh cumac certifiée

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 29 :

Récupérer la chaleur fatale (process, eaux usées ...)

Objectif stratégique : Développer les synergies multiacteurs dans le but de s'adapter aux impacts climatiques



Contexte de l'action et résultat global attendu

La lutte contre le changement climatique passe par la réduction des pertes énergétiques thermiques sur les installations : isolation thermique des bâtiments, utilisation de chaleur de data center...

Le SIAAP est gestionnaire d'une multitude d'installations industrielles émettrices de chaleur. Cette chaleur est soit récupérée et utilisée pour d'autres usages (chauffage des locaux, utilisation sur les process industriels), soit libérée vers l'extérieur et non utilisée : on parle alors de chaleur fatale.

D'autre part, le SIAAP gère le transport d'eaux usées chaudes qui transitent à travers les réseaux d'assainissement en emmenant avec elles de la chaleur. Cette chaleur peut également être qualifiée de fatale tant qu'elle n'est pas utilisée.

L'objectif de cette action est d'arriver à valoriser tous ces gisements de chaleur fatale au travers de projets énergétiques internes ou externes.

Description de l'action et des résultats attendus

Les projets de valorisation énergétiques sont traités au cas par cas.

Les objectifs de cette action :

- Mise en place d'une procédure interne pour répondre aux sollicitations externes sur des projets de valorisation de chaleur fatale.
- Identification et caractérisation/quantification des gisements de chaleur fatale au SIAAP.
- Etude des potentiels de valorisation de chaleur fatale.

Calendrier de l'action

Janv sept 2020: amélioration et animation de la procédure interne pour la réponse aux sollicitations externes de valorisation de chaleur du SIAAP.

Janv dec 2020 : Identification/caractérisation des gisements de chaleur au SIAAP et des potentiels de valorisation.

• **Pilotes de l'action** : DT

• **Partenaires** : DST, SAM, SAV, SEC, SEG, DSAR, DAM, DIE

• **Indicateur de suivi de l'action** : Quantité de chaleur thermique récupérée (MWh thermique par an).

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 30 :

Optimiser la valorisation du biogaz du SIAAP

Objectif stratégique : Développer les synergies multiacteurs dans le but de s'adapter aux impacts climatiques



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le SIAAP produit chaque année 500 GWh/an de biogaz sur ses usines de SAV, SEV et SEG. L'objectif de l'action est de valoriser au mieux ce potentiel énergétique en limitant le torchage au maximum (~90 GWh/an), en réduisant les consommations de gaz naturel et en optimisant les installations, avec comme objectif d'injecter le biométhane excédentaire dans le réseau de gaz naturel (GRDF ou GRT gaz)

Description de l'action et des résultats attendus

- Réaliser les études de faisabilité pour l'injection de biométhane avec GRT gaz sur SAV et avec GRDF sur SEV et SEG,
- SEV :
 - Réaliser les travaux de raccordement des chaudières au biogaz,
 - Définir les conditions techniques, réglementaires et économiques pour l'injection de l'excédent de biogaz dès 2023,
 - Mener les études d'optimisation des ateliers thermiques en vue d'augmenter à moyen terme le potentiel d'injection de biométhane,
- SEG :
 - Etudier l'opportunité d'arrêter la cogénération et de raccorder les sécheurs au biogaz, dans le cadre de l'établissement d'un schéma directeur énergétique du site (étude des scénarios internes)
 - Passer une convention avec le SIDRU pour l'étude des scénarios externes (AZALYS)
- SAV : étudier le potentiel de valorisation des biogaz à SAV dans le cadre de la réflexion sur la nouvelle file boues ;
- Développer la production de biogaz sur les sites du SIAAP : lancement de la phase 2 du projet Cométha avec le SYCTOM.

Calendrier de l'action

L'action se déroule sur l'année entière avec évaluation en fin d'année. Les principales échéances sont les suivantes :

- Etudes de faisabilité GRT gaz et GRDF au premier trimestre ;
- Présentation des investissements en vue de l'injection du biogaz excédentaire à SEV au CDI ;
- Réalisation des études complémentaires à SEV et SAV au premier semestre ;
- Réalisation du schéma directeur de SEG (scénarios internes) d'ici fin 2020 ;
- Lancement de la phase 2 du projet Cométha au premier trimestre 2020.

• **Pilotes de l'action** : DT-SER et ingénierie DT

• **Partenaires** : SEV, SAV, SEG, DST, DAC, DAM, GRDF et GRTgaz

• **Indicateur de suivi de l'action** : 100 % si les actions sont réalisées fin d'année, 20 % par action réalisée.

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 31 :

Réduire les consommations d'énergie dans le bâtiment du siège grâce aux travaux de rénovation

Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Consommation raisonnée de l'énergie, avec si possible une baisse en volume des consommations (électricité, chauffage), et au minimum augmentation du confort des usagers du bâtiment du siège.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus

Dans le cadre des travaux à réaliser pour la réhabilitation du siège du SIAAP :

- Travaux d'isolation des bureaux par l'intérieur

Ces travaux, permettront de réduire les consommations d'énergie, et notamment pour le chauffage de l'immeuble.

Bénéfices attendus :

- Confort des usagers
- Mise en conformité
- Economies d'énergie

Calendrier de l'action

Un programme par tranche est prévu sur 2020.

- **Pilotes de l'action** : DAM
- **Partenaires** : entreprises extérieures
- **Indicateur de suivi de l'action** : suivi de l'avancement du plan d'action



LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 32 :

Réaliser les bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre du SIAAP

Objectif stratégique : Développer les synergies multiacteurs dans le but de s'adapter aux impacts climatiques



Contexte de l'action et résultat global attendu

Outils devenus incontournables pour:

- Répondre aux évolutions réglementaires
 - loi ICPE art.1 également impact de l'efficacité énergétique
 - loi Grenelle : Bilan Carbone pour les Collectivités Territoriales
 - directive européenne déchets, L'ACV outil pour hiérarchiser les voies de traitement
 - loi transition énergétique pour la croissance verte
- Satisfaire les attentes des partenaires et financeurs notamment au des Plans climat territorial
- Objectiver les débats sur les impacts et suivre nos émissions
 - le carbone issu des boues
 - bilans annuels des GES

Description de l'action et des résultats attendus

Etablir annuellement les bilans GES des usines, des directions fonctionnelles et au global Siaap afin de suivre l'évolution de nos émissions liées à nos consommations d'énergies fossiles.

Calendrier de l'action

Sur l'année réalisation des bilans de l'année n-1

- **Pilotes de l'action** : DST
- **Partenaires** :
- **Indicateur de suivi de l'action** : Réalisations des bilans GES

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 33 :

Intégration de Seine Grésillons dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre



Objectif stratégique : Promouvoir une exploitation sobre en énergie et réactifs de notre outil industriel



Contexte de l'action et résultat global attendu

Dans le cadre de la révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (prévus pour l'année 2020), le site va devoir s'intégrer dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Description de l'action et des résultats attendus

- Réception du nouvel arrêté préfectoral
- Consolidation des données
- Elaboration de la demande d'allocation de quotas gratuits et du programme de surveillance
- Vérification par le vérificateur agréé
- Transmission du dossier aux autorités

Calendrier de l'action

Année 2020

- Pilotes de l'action : SEG
- Partenaires : DST
- Indicateur de suivi de l'action : Taux d'avancement de la démarche

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES

Fiche action 34 :

Favoriser la production de biogaz en cherchant des produits de co-digestion : le fumier équin (projet Valoéquiboue)



Objectif stratégique : Développer les synergies multi acteurs dans le but de s'adapter aux impacts climatiques



Contexte de l'action et résultat global et bénéfiques attendus

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a dessiné, pour le milieu du siècle, les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français. Plus sobre et plus durable, le système prévoit notamment la promotion des énergies renouvelables pour atteindre 32 % de la consommation d'énergie globale et 40 % de la production d'électricité à l'horizon 2050.



Description de l'action et des résultats attendus

Pour atteindre cet objectif ambitieux, il est notamment question de recourir aux énergies renouvelables et de récupération (EnRR). Dans ce contexte de hautes performances à faible coût énergétique, il est essentiel d'augmenter la part de biogaz produit par nos installations tout en diminuant leur consommation énergétique. L'objectif est donc de recourir à des substrats complémentaires à rajouter dans nos digesteurs afin d'augmenter la part de biogaz tout en respectant une qualité agronomique de nos boues en accords avec les Plans régionaux d'élimination des déchets. Cette approche permettra d'éclairer les collaborations menées avec les entités externes, producteurs de substrats potentiellement intéressants.

1. Etude de la co-digestion des boues et du fumier équin
2. Evaluation des contraintes d'exploitation de cette co-digestion



Calendrier de l'action

- Réalisation de la bibliographie de spectres proche- infrarouge sur les substrats boue urbaine et fumier équin (juin 2020).
- Synthèse technique et scientifique des résultats obtenus à l'échelle des pilotes de digestion (voie liquide/voie sèche) (septembre 2020)
- Définition d'une stratégie expérimentale sur la valorisation énergétique de nouveaux gisements (décembre 2020).

• **Pilotes de l'action** : DI Service Rivière-Usine Métrologie Opérationnelle

• **Partenaires** : Programme Mocopée : SIAAP, INSA

• **Indicateur de suivi de l'action** : Respect du planning défini

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 35 :

Mesurer les émissions de protoxyde d'azote sur les ouvrages de traitement biologique

Objectif stratégique : Favoriser l'innovation technologique et sociale



Contexte de l'action et résultat global attendu

Les récents travaux menés au sein du programme de recherche Mocopée ont montré que cela n'était pas sans conséquence sur les émissions de protoxyde d'azote, gaz à effet de serre plus impactant que le dioxyde de carbone. Les objectifs de ce travail sont, d'une part de comprendre le lien entre les facteurs d'émission et les conditions d'exploitation et d'autre part, de faire évoluer nos modèles de prédiction du fonctionnement de la biofiltration de manière à être capable de prédire les émissions de N₂O.

Résultats. Dans le cadre de la phase I du programme de recherche Mocopée et du projet ANR-N2Otrack (2015-2019) les travaux entrepris ont permis de caractériser la production de N₂O par les unités de biofiltration. L'acquisition des jeux de données des flux gazeux et dissous de N₂O en nitrification tertiaire et post-dénitrification ont permis une meilleure compréhension des voies de production du N₂O via les outils d'analyse isotopique et l'extension et la calibration du modèle SimBio pour décrire la production et les émissions de N₂O.

Impact économique. Les bénéfices attendus de cette action porteront sur l'évaluation de l'impact environnemental de nos procédés d'épuration de l'azote. Une fois les facteurs d'émissions du protoxyde d'azote intégrés dans nos modèles de prédiction, il sera possible d'orienter les choix d'exploitation de nos usines pour en limiter l'empreinte environnementale.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus

Les actions réalisées ont permis de prendre en compte les émissions de N₂O dans le modèle SimBio de prédiction du fonctionnement de la biofiltration. Il s'agit maintenant de pouvoir suivre en temps réel les productions de N₂O sur les filières de traitement biologiques afin de consolider les informations sur les mécanismes d'apparition. L'approfondissement de la compréhension de certains mécanismes de production sera fait au travers d'expériences en pilote et par voie de modélisation.

Calendrier de l'action

- Développement d'un dispositif de mesure en ligne du protoxyde d'azote (juin 2020).
- Acquisition des données long-terme de N₂O sur des unités de traitement (décembre 2020).

- **Pilotes de l'action** : DI Service Rivière-Usine Métrologie Opérationnelle
- **Partenaires** : Programme Mocopée : SIAAP, INRAe
- **Indicateur de suivi de l'action** : Respect du planning

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 36 :

Etablir un plan de mobilité pour le Siaap

Objectif stratégique : Favoriser un comportement écoresponsable des agents du Siaap dans leur quotidien



Contexte de l'action et résultat global attendu

Se conformer à la réglementation qui oblige les entreprises à se doter d'un tel « outil ».

Optimiser la flotte automobile en la rendant plus qualitative.

Se donner les outils nécessaires aux projections en matière de composition et de renouvellement de la flotte automobile.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus

Il s'agira de réaliser l'enquête de déplacements sur 12 sites et de proposer un plan d'actions.

- La réalisation d'une enquête en ligne pour recueillir des éléments sur les pratiques de déplacements des salariés de chaque site et leurs attentes sur leurs conditions de mobilité

- L'analyse des pratiques de déplacements des salariés, pour les déplacements domicile-travail et pour les déplacements professionnels entre les sites.

Suite aux conclusions du diagnostic, nous établirons une liste d'actions, de manière globale, selon différentes catégories :

- Information, communication et sensibilisation ;
- Mise à disposition d'équipement facilitant une mobilité durable ;
- Mesures organisationnelles ;
- Actions en cas de pic de pollution ;

Des éléments permettant d'apprécier l'impact de ces actions seront présentés sur la base d'un benchmark.

Bénéfices attendus :

- Economiser les énergies fossiles et réduire les émissions de GES et de particules fines
- Faciliter les déplacements des agents du SIAAP et optimiser les flottes de véhicules

Calendrier de l'action

L'action d'étude sera menée sur l'année 2020.

• **Pilotes de l'action** : DST

• **Partenaires** : toutes les directions

• **Indicateur de suivi de l'action** : suivi de l'avancement du plan d'action

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 37 :

Moderniser le parc automobile

Objectif stratégique : Favoriser un comportement écoresponsable des agents du Siaap dans leur quotidien



Contexte de l'action et résultat global attendu

Remplacement de véhicules de la flotte automobile du SIAAP venus à leur période de renouvellement naturelle par des véhicules propres.

Description de l'action et des résultats attendus

Il s'agit d'une action récurrente à mener chaque année lors des périodes de remplacement des véhicules, l'objectif étant une cible de 20 % par an des remplacements possibles et/ou utiles.

Cette cible est fixée aux administrations dans la loi sur la transition énergétique, l'objectif étant de réduire les nuisances dues aux transports et déplacements.

Bénéfices attendus :

- Confort des usagers
- Mise en conformité
- Economies d'énergie

Calendrier de l'action

L'action se déroulera sur l'année 2020 et dépendra du programme de renouvellement de la flotte automobile

- **Pilotes de l'action** : DAM
- **Partenaires** : entreprises extérieures
- **Indicateur de suivi de l'action** : Suivi du remplacement des véhicules (hors PL et gros utilitaires spéciaux)

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 38 :

Mettre en place des bornes de rechargement pour les véhicules électriques

Objectif stratégique : Favoriser un comportement écoresponsable des agents de Siap dans leur quotidien



Contexte de l'action et résultat global attendu

Réduire la consommation d'énergie fossile, et réduire les émissions de gaz à effets de serre et de particules dues à l'utilisation des véhicules thermiques.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus

Mise en place de bornes de rechargement de véhicules électriques adaptées aux véhicules utilisés et aux déplacements nécessaires inter-sites. Favoriser l'utilisation de véhicules électriques au Siaap.

Mise en place de bornes de rechargement de véhicules électriques adaptées aux véhicules utilisés et aux déplacements nécessaires inter-sites. Favoriser l'utilisation de véhicules électriques au SIAAP.

Les usines de SAV SAM sont dotées. Les bornes de SEG doivent être modernisées, et il convient de prévoir un déploiement sur Nanterre et Colombes. Le parc du siège est en cours d'extension.

Bénéfices attendus :

- Economiser les énergies fossiles
- Réduire les émissions de GES et de particules fines
- Favoriser les déplacements avec les véhicules électriques

Calendrier de l'action

Sur l'année.

• **Pilotes de l'action** : DAM

• **Partenaires** : DSAR SEG SEC/DAM

• **Indicateur de suivi de l'action** : suivi de l'avancement du plan en fonction du déroulement des travaux

LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES EMISSIONS DE GES



Fiche action 39 :

Améliorer les pratiques sur l'usage des données numériques

Objectif stratégique : Favoriser un comportement écoresponsable des agents du SIAAP au quotidien



Contexte de l'action et résultat global attendu

La DSAR compte plus de 150 agents répartis sur cinq sites géographiques différents. Afin de favoriser le partage de l'information et le travail collaboratif, la DSAR réalise une refonte de l'arborescence de son réseau informatique. De plus, une charte des bonnes pratiques sera rédigée à l'attention des agents. Outre le gain en efficacité, le résultat attendu est une meilleure maîtrise de la consommation numérique.

Description de l'action et des résultats attendus

- Optimiser le stockage des données numériques des services de la DSAR afin de réduire le volume de fichiers « doublons »
- Rédiger une charte pour limiter la désorganisation progressive du dispositif qui aura été mis en place
- Sensibiliser les agents aux bonnes pratiques pour encourager un usage du numérique limitant la consommation d'énergie et de ressources non renouvelables

Calendrier de l'action

Suivant la planification du projet de refonte du réseau informatique (sur l'année 2020)

- **Pilote de l'action** : DSAR
- **Partenaires** : DAM-SMIT
- **Indicateur de suivi de l'action** : Taux d'avancement du projet

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 40 :

Porter à connaissance le nouveau schéma directeur d'assainissement de la zone SIAAP auprès des institutions et des collectivités



Objectif stratégique : Développer une politique concertée d'assainissement sur le territoire francilien



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la zone SIAAP est un document essentiel de planification et de gouvernance à l'échelle de la zone SIAAP pour faciliter une coordination entre maîtres d'ouvrage.

L'actualisation du schéma directeur s'est achevée en 2016. La validation du Schéma Directeur actualisé par l'ensemble des partenaires a eu lieu lors du Comité de Pilotage du 8 juin 2016 et son approbation par l'Assemblée délibérante du SIAAP en février 2017.

Ce schéma directeur présente le plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité de la Seine et de la Marne fixés par la Directive Cadre sur l'Eau à l'horizon 2027 tout en respectant les critères de conformité collective de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU).

Description de l'action et des résultats attendus

Ce document a été porté à connaissance auprès des grands acteurs de l'Eau et de l'Assainissement, des collectivités et des institutions. En 2019, il a été décliné en contrat de territoire « eau et climat » avec l'agence de l'eau pour la période 2019-2024. Ce contrat de territoire a été adopté par le Conseil d'Administration du SIAAP du 8 janvier 2020.

Le SIAAP doit continuer à valoriser les travaux et résultats du SDA qui reste uniques en France, voire dans le monde notamment sur le volet « pression-impact ».

En 2020, le SDA doit affiner les résultats sur « les impacts du changement climatique ».

Calendrier de l'action

1^{er} trimestre 2020

- **Pilotes de l'action** : DST/SPPE
- **Partenaires** : AESN - DRIEE – départements (92-93-94) Paris, syndicats d'assainissements et EPT
- **Indicateur de suivi de l'action** : Signature du contrat « eau et climat » entre le SIAAP et l'AESN

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 41 :

Etablir un rapport de développement durable



Objectif stratégique : Développer une politique concertée d'assainissement sur le territoire francilien



Contexte de l'action et résultat global attendu

La loi dite Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010, prescrit dans son article 255 aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le décret n° 2011-687, paru le juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, est venu préciser cette obligation.

Dans le cadre de cette loi, un rapport de développement durable répondant aux recommandations de ce décret a complété le rapport d'activité annuel et été voté lors du CA du 23 juin 2013 sur la situation en matière de développement durable au Siaap.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus

Définir les éléments du rapport développement durable et concevoir leur intégration dans le rapport d'activité annuel du Siaap voté par le Conseil d'administration. Les éléments constitutifs de ce rapport développement durable permettront une lecture synthétique et concrète de l'action du Siaap dans ce domaine en lien avec les 3 ambitions de la nouvelle stratégie de développement durable et en cohérence avec les objectifs de la démarche Siaap 2030.

Ce document qui rend compte de manière transparente et didactique sur les activités de l'institution peut apporter un bénéfice humain, comportemental voire environnemental, économique et financier. En effet, mieux les élus, les partenaires institutionnels, les usagers sont informés sur les résultats de leur action quotidienne sur l'eau, l'assainissement, mieux leur compréhension des enjeux est précise ce qui peut avoir in fine des conséquences en terme de bénéfices sur l'ensemble des champs pré-cités.

Calendrier de l'action

Mise en œuvre : janvier 2020 ; publication : juin 2020

• Pilotes de l'action : DST et DCRI

DST : définition du contenu du rapport développement durable.

DCRI : valorisation et mise en forme pour une intégration cohérente et homogène au rapport d'activité de la collectivité.

• Partenaires

• Indicateur de suivi de l'action :

Définition des sujets et/ou des indicateurs

Différentes étapes de la conception du rapport d'activités annuel : collecte des sujets, rédaction, mise en page.

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 42 :

Mener avec nos partenaires une étude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure



Objectif stratégique : Développer une politique concertée d'assainissement sur le territoire francilien



Contexte de l'action et résultat global attendu

Plusieurs études et REX post inondation (Prague, Katrina, Sandy) ont mis en avant les capacités de résilience des métropoles comme éléments premiers de poursuite de l'activité économique et du maintien en place des populations.

Afin de préparer un redémarrage le plus rapidement possible après la décrue du système d'assainissement, le Siaap souhaite mener avec ses partenaires une étude ayant pour objectifs de connaître la vulnérabilité du système d'assainissement ainsi que sa résilience face à une crue majeure.

Description de l'action et des résultats attendus

De 2018 à mi-2019, l'exécution de la phase 1, notamment :

- un benchmark et une analyse de l'ensemble des études à disposition,
- une analyse hydrologique complète (recensement des différentes crues historiques connues, réalisation d'une table des correspondances (cotes aux stations de référence / cotes locales, analyse des probabilités de concomitance crue-pluie...)
- une analyse fonctionnelle des ensembles hydrauliques (unités fonctionnelles) pour différents scénarios hydrologiques,
- un approfondissement de la qualité des hypothèses sur l'ensemble des entrants en réseau,
- une analyse statique de la propagation des lignes d'eau dans les réseaux d'assainissement,
- la définition d'une grille permettant la hiérarchisation des fragilités selon des critères technico-économiques.

En 2019 : lancement de la phase 2 qui consistera en une étude dynamique via une modélisation couplée du système naturel en crue et du réseau d'assainissement.

Les résultats de cette modélisation seront cartographiés via des outils SIG et devront faire apparaître les zones d'éventuelles résurgences ainsi que des points de fragilité du système, dans différentes situations hydrologiques.

Calendrier de l'action

Phase 1 finalisée en juin 2019.

Mise au point du cahier des charges et lancement de la phase 2 courant 2^{ème} semestre 2019.

Fin de phase 2 envisagée fin 2020.

• Pilotes de l'action : DT

• **Partenaires** : Ville de Paris, CD 92, 93, 94, EPT, Syndicats raccordés au Siaap, DRIEE, AESN, EPTB Seine Grands Lacs et la Zone de Défense

• **Indicateur de suivi de l'action** : % d'avancement semestriel

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 43 :

Renforcer les procédures en cas de pollutions accidentelles



Objectif stratégique : Développer une politique concertée d'assainissement sur le territoire francilien



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le SIAAP subit régulièrement des épisodes de pollution accidentelle sans pouvoir garantir leur interception ou la recherche de leur origine. Cette action permet de définir les modalités de réponse aux pollutions les plus fréquemment rencontrés en réseau et/ou à l'entrée des stations afin de réduire l'impact de ces pollutions accidentelles sur le système épuratoire au sens large : sécurité des agents, process, qualité de l'eau et des boues en sortie. Cela passe par la mise en place d'une organisation coordonnée qui repose sur une répartition des responsabilités et sur le partage d'une base de connaissance entre experts et exploitants.

Description de l'action et des résultats attendus

Le projet de procédure doit être complété et validé avec l'ensemble des Directions du SIAAP. La procédure définit les prélèvements d'urgence, le circuit d'alerte, d'information, les actions conservatoires, les actions pour permettre un retour à la normale et la mobilisation des acteurs amont. Cette organisation sera testée avec l'instauration d'un exercice en temps réel de pollution accidentelle.

Calendrier de l'action

1^{er} semestre 2020 : Rédiger la procédure, les fiches reflexes et les fiches actions associées

2^{ème} semestre 2020 : Mettre en place un exercice pollution accidentelle

- **Pilotes de l'action** : DT-EG
- **Partenaires** : Directions opérationnelles, Ville de Paris, CD 92, 93, 94, EPT, Syndicats raccordés au SIAAP
- **Indicateur de suivi de l'action** : 50% pour adoption procédure, 50% pour exercice

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 44 :

Reconduire en 2020 une conférence de présentation du bilan d'exploitation 2019 du SIAAP



Objectif stratégique : Informer, sensibiliser et former les riverains, les usagers et les professionnels



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le SIAAP produit chaque année divers bilans de son activité annuelle.

Une présentation de son bilan annuel d'exploitation sera faite en réunion publique à l'attention de l'ensemble des partenaires du SIAAP. Cette réunion s'est tenue pour la première fois en 2015 et a réuni une centaine de personnes.

Cette réunion sera reconduite en 2020. L'objectif est de faire connaître et valoriser les actions du SIAAP et de ses partenaires.

Description de l'action et des résultats attendus :

Organisation d'une conférence bilan à l'été 2020.

Tenue d'une conférence de presse.

Mettre en avant également les actions des départements.

Calendrier de l'action :

1. Collecte des données de janvier à mars 2020
2. Rédaction du bilan de mars à mai 2020
3. Présentation du bilan à la conférence à l'été 2020

• **Pilotes de l'action :** DG-MCIM

• **Partenaires :** DG/DCRI/DST

• **Indicateur de suivi de l'action :** Actions 1. et 2. : 25% chacun ; Action 3. : 50%

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 45 :

Mettre en place des événements grand public



Objectif stratégique : Informer, sensibiliser et former les riverains, les usagers et les professionnels



Contexte de l'action, résultat global et bénéfices attendus

Le Siaap conçoit, réalise ou participe chaque année à plusieurs événements importants destinés au grand public et aux usagers de l'assainissement.

- A son initiative, il organise 2 événements : la Fête de la Lavande et les Journées Européennes du Patrimoine.
- En partenariat avec le Conseil départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis il participe à l'événement L'été du Canal.
- En partenariat avec des villes riveraines de ses installations ou constitutives de son périmètre d'action, il participe à Berges Saines organisée par l'association la Seine en Partage qui fédère 100 communes bordées par la Seine.

Par ailleurs, le Siaap participe et adapte ses outils de communication aux initiatives nationales comme la semaine du développement durable.

Événements grand public : Tous ces événements concourent à informer le grand public usager sur les missions de service public et les métiers des agents du Siaap. Ils permettent d'établir une relation de proximité, personnalisée pour diffuser des messages clés sur les actions quotidiennes conduites par le Siaap. Ils permettent aussi de délivrer une information pédagogique en direction du jeune public à travers de animations et des ateliers. Toutes ces actions s'inscrivent dans les objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU pour un environnement plus durable.

Ces actions réalisées apportent un bénéfice humain, comportemental voire environnemental en effet, mieux les usagers sont informés sur les résultats de leur action quotidienne sur l'eau, l'assainissement, mieux ils appréhendent les enjeux et font évoluer leur comportement qui au final peuvent permettre une meilleure sauvegarde de l'environnement.

Description de l'action et des résultats attendus :

Participation du Siaap à travers des stands, des animations à toutes ces manifestations programmées tout au long de l'année 2020.

Calendrier de l'action :

- mai 2020 : Berges Saines
- fin juin et début juillet 2020 : 22ème édition de la Fête de la lavande, l'été du canal
- début septembre 2020 : Journées du Patrimoine

• Pilotes de l'action : DCRI

• Indicateur de suivi de l'action : Réalisation de tous ces événements

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 46 :

Poursuivre l'information sur les grands projets du SIAAP



Objectif stratégique : Informer, sensibiliser et former les riverains, les usagers et les professionnels



Contexte de l'action et résultat global attendu

Trois grands projets en 2020 continueront à faire l'objet d'actions de communication de proximité et institutionnelle :

- Seine aval : démarrage du chantier de la décantation primaire et poursuite de celui de la valorisation du biogaz.
- Réseaux : démarrage de la construction du tunnel de maillage VL8 entre Crosnes et Valenton dans le sud est parisien. Ce projet renforce la sureté de fonctionnement du système d'assainissement et participe à l'amélioration de la qualité de l'eau en vue des Jeux Olympiques 2024.
- Cométha : lancement de la phase 2 avec la construction de 2 pilotes un à Seine amont et un à Seine aval à la fin de l'année.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

Pour ces grands projets les actions de communication s'organiseront autour de publics cibles : les riverains/usagers, les élus, les partenaires institutionnels et économiques, les associations et l'interne en direction desquels des outils spécifiques seront créés et diffusés en vue de les informer de manière continue et régulière sur les évolutions des projets.

Des actions spécifiques (visite de presse, dossier de presse, communiqué de presse...) à destination des journalistes de la presse locale ou spécialisée seront élaborés afin qu'ils deviennent de véritable relai d'information et diffusent les messages clé de l'institution. Toutes les initiatives grand public, auxquelles participe le SIAAP, seront l'occasion de communiquer sur ces projets. La Fête de la Lavande sera également un moment privilégié de communication sur les chantiers majeurs de la refonte de Seine aval.

L'objectif stratégique sera atteint en actionnant tous ces leviers de communication qui permettront de réaliser des bénéfices « humains » c'est-à-dire permettre à nos cibles de disposer d'une information actualisée et leur permettre de mieux comprendre les problématiques écologiques auxquelles elles peuvent être confrontées.

Calendrier de l'action :

Année 2020

- **Pilotes de l'action :** DCRI
- **Indicateur de suivi de l'action :** Réalisation de ces événements

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 47 :

Redynamiser des activités du Jury de Nez



Objectif stratégique : Informer, sensibiliser et former les riverains, les usagers et les professionnels



Contexte de l'action et résultat global attendu

La présente action vise à redynamiser les activités du jury de Nez en mettant en place toute une série d'actions afin de renforcer et consolider le lien existant entre le SIAAP et les riverains de nos installations.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus

Le jury de nez (ou comité de riverains bénévoles) est un dispositif permettant de nouer des relations de proximité avec le proche voisinage à partir de la réalisation de tests olfactifs dont les résultats sont utilisés par le Service Environnement dans l'appréciation de la situation environnementale de nos installations.

La présente action vise à réformer les modalités d'interaction entre nos entités afin de consolider les partenariats dans un contexte où la population devient de plus en plus désireuse d'information.

Cette action nécessite une phase préliminaire d'audit du dispositif en cours avec la fourniture de préconisations.

Résultats attendus :

- Améliorer la participation des riverains aux tests olfactifs
- Revoir la méthodologie de réalisation des tests olfactifs
- Intégrer la connectivité dans le dispositif et renforcer les interactions
- Renforcer la communication
- Proposer une structure de concertation permettant d'élargir les échanges

Calendrier de l'action

A définir ultérieurement

• **Pilotes de l'action** : DLE

• **Partenaires** : DCRI

• **Indicateur de suivi de l'action** : suivi de l'avancement du plan d'action

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 48 :

Elaborer un plan d'action pour l'atteinte de l'objectif baignade en Seine et en Marne



Objectif stratégique : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie



Contexte de l'action et résultat global attendu

Dès 2016, le SIAAP a mis à disposition la plateforme de concertation qui a servi à actualiser le SDA vis-à-vis de l'objectif de la DCE, en écho de la candidature de Paris et de la Seine Saint Denis aux jeux olympiques et para olympiques de 2024 et des projets annoncés de baignade en Marne tels que ceux mentionnés dans le SAGE Marne Confluence.

Le Préfet de région a mis en place un groupe de travail « Qualité de l'eau et baignade », copiloté par la Ville de Paris et la DRIEE, sous l'animation conjointe de la Maire de Paris et du Préfet de région.

Pour décliner plus précisément les actions nécessaires pour la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne en vue de l'instauration de baignades pérennes, quatre sous-groupes de travail ont été mis en place :

1. un sous-groupe « priorisation des rejets », piloté par le SIAAP. Ce sous-groupe a pour objectif de quantifier les rejets (stations d'épuration, déversoirs d'orage, etc) et les prioriser en vue de définir les actions prioritaires à mener
2. un sous-groupe « mauvais branchements » piloté par le conseil départemental du Val de Marne
3. un sous-groupe « gestion des eaux pluviales », piloté par le conseil départemental de Seine-Saint-Denis
4. un sous-groupe « bateaux et établissements flottants », piloté par Ports de Paris



Description de l'action et des résultats attendus :

Lors du COPIL du 29 mars 2018 du GT qualité de l'eau et baignade copiloté par le Préfet de région et l'adjointe au Maire de Paris a été présenté et validé le plan d'actions pour le site « Trocadéro-champs de Mars ». Ce plan suppose la mise en place des aménagements suivants :

- Désinfection des rejets des usines de Seine Valenton et de Marne Aval ;
- Mise en conformité de l'ensemble des mauvais branchements en amont du site Trocadéro-champs de Mars ;
- Réduction des volumes d'eaux pluviales rejetées aux réseaux d'assainissement par déconnexion de 5% de la surface imperméabilisées en amont de ce site ;
- Optimisation du fonctionnement du réseau en temps de pluie.

Lors du copil du 18 octobre 2018, ce plan d'actions a été élargi à 22 sites potentiels de baignade en héritage à la demande du Préfet.

Calendrier de l'action :

Animation du sous-groupe de travail « priorisation des rejets » ; du groupe « élaboration du site internet mauvais branchement » ; du groupe « élaboration de l'outil « Parapluie » outil de dimensionnement des eaux pluviales pour les aménageurs de la zone SIAAP.

Portage et financement des études locales sur les bassins versants ultra-prioritaires (secteur Marne et le Fresnes Choisy).

Pilotes de l'action : DST/SPPE **Partenaires :** AESN - DRIEE - RIF – APUR-CD92, CD93, CD94, Paris, syndicats d'assainissements raccordés au SIAAP

- **Indicateur de suivi de l'action :** Elaboration du plan d'actions baignade sites en héritage : 50 % ; Etat d'avancement des études sur les bassins versants ultra-prioritaires: 30 % ; Elaboration des sites internet « mauvais branchements » et « Parapluie » : 20%

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 49 :

Sensibiliser les plaisanciers à la qualité de la Seine et de la Marne



Objectif stratégique : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie



Contexte de l'action et résultat global attendu

Sensibiliser les plaisanciers pour qu'ils deviennent acteur de la préservation de la Seine et de la Marne. Première campagne de sensibilisation au port de l'arsenal.

Description de l'action et des résultats attendus :

Elaborer des panneaux de sensibilisation à destinations des plaisanciers sur la faune et la flore aquatique, sur les bons gestes pour préserver la Seine et la Marne.

Former l'équipe de capitaines et maitres de port de Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont sur la faune et la flore aquatique, sur les bons gestes et les enjeux de préservation afin qu'ils puissent répondre aux plaisanciers.

Calendrier de l'action :

Formation de capitaines et maîtres de port deuxième semestre 2020

Installation de panneaux dans la salle des plaisanciers des ports d'ici fin 2020

• **Pilotes de l'action :** DST

• **Partenaires :** DCRI et LCDEA

• **Indicateur de suivi de l'action :**

50% pour la réalisation et l'installation des panneaux

50% pour dispenser la formation à l'équipe du port

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 50 :

Mettre en œuvre le sentier d'interprétation de la Réserve Naturelle Régionale du bassin de la Bièvre à Antony



Objectif stratégique : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie



Contexte de l'action et résultat global attendu

Compte tenu de sa richesse écologique exceptionnelle, le bassin d'Antony a été classé par la RIF en Réserve Naturelle Régionale en 2009. Le Siaap et le CORIF sont co-gestionnaires de la réserve et doivent à ce titre mettre en œuvre les actions définies au plan de gestion de la réserve pour préserver et développer l'intérêt du site. Conformément au plan de gestion, un sentier d'interprétation a été réalisé et ouvert au public au 1^{er} trimestre 2019.

il a pour vocation de faire connaître le patrimoine naturel de la réserve et de le valoriser auprès du public.

Description de l'action et des résultats attendus :

L'action a pour objectif d'analyser l'utilisation du sentier depuis son ouverture, plus particulièrement au travers des paramètres suivants :

- Nombre d'animation ;
- Type de public ;
- REX sur les améliorations possibles ;
- Elargissement des possibilités d'accueil éventuelles.

Gain attendu : promouvoir le patrimoine naturel de la réserve.

Calendrier de l'action : selon le planning des animations 2020

• **Pilotes de l'action :** DT

• **Partenaires :** DCOM, DSAR, LCDEA, externes : Antony, LPO

• **Indicateur de suivi de l'action :** Tableau de suivi des animations

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 51 :

Identifier les pollutions olfactives liées au transport des effluents



Objectif stratégique : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie



Contexte de l'action et résultat global attendu

Ces dernières années, plusieurs crises olfactives récurrentes ont eu lieu sur certains réseaux Est. L'objectif est d'identifier les sources à l'origine des émissions et les facteurs favorables à leur formation. Cette fiche action s'inscrit dans le programme 8 de Siaap 2030, dans l'action 74.

Description de l'action et des résultats attendus :

La surveillance olfactive du réseau a été mise en place, au 4ème trimestre 2017 (cartographie des odeurs). Des actions initiées en 2017 seront poursuivies en 2018 :

1. Création d'un groupe de travail
2. Déclinaison du plan d'action de lutte contre les nuisances avant les périodes à risques
3. Analyse des épisodes de pollution olfactifs
4. Amélioration des connaissances du fonctionnement du réseau
5. Optimisation du réseau de mesures
6. Identification des sources à l'origine des émissions et les facteurs favorables

Calendrier de l'action :

Echelonnement des actions sur l'année 2020

- **Pilotes de l'action** : DSAR
- **Partenaires** : DLE – SE
- **Indicateur de suivi de l'action** : Taux d'avancement des actions

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 52 :

Mettre en œuvre le programme annuel de prévention



Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le Programme Annuel de Prévention répond à une exigence réglementaire. Il constitue surtout un document stratégique en matière de prévention en fixant les priorités à entreprendre au cours de l'année. Il a pour ambition d'améliorer la santé, la sécurité et des conditions de travail des agents intervenant au Siaap.

Il est élaboré avec le concours du collège des conseillers de prévention et du comité de direction. Il est soumis pour avis au premier Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de l'année (24 mars 2020).

Il est ensuite décliné sur l'ensemble des sites (des actions spécifiques locales peuvent être engagées) Il s'agit du cinquième exercice depuis 2016. L'objectif est de progresser dans la mise en œuvre et le suivi de ce programme.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

1. Constituer le programme annuel de prévention 2020

Proposition du programme annuel de prévention 2018 par le collège des conseillers de prévention
Présentation en Comité de direction.
Présentation pour avis au CHSCT central

2. Déclinaison du PAP 2020

Constitution des programmes annuels de prévention locaux
Présentation en CHSCT d'établissement pour avis.

Bénéfices attendus : Le Programme annuel de Prévention structure la démarche de prévention en orientant les axes principaux au bénéfice d'une évolution vers une culture de sécurité intégrée. Il permet de gagner en performance en renforçant les modalités de suivi et en impliquant au mieux l'ensemble de la ligne hiérarchique.

Calendrier de l'action :

Constituer le Programme Annuel de Prévention 2020 (T1 - 2020) ; Déclinaison du Programme Annuel de Prévention 2020 (Continu)

- **Pilotes de l'action** : DG (partie 1) Chaque directeur de site (partie 2)
- **Partenaires** : Partie 1 : IG et le collège des conseillers de prévention ; Partie 2 : IG et le collège des conseillers de prévention

Indicateur de suivi de l'action :

- Action 1 : Proposition d'un programme annuel de prévention 2018 par le collège des conseillers de prévention (33%) ; Présentation en Comité de direction (66%) ; Présentation pour avis au CHSCT central (100%)
- Action 2 : Constitution des programmes annuels de prévention locaux (50%)
Présentation en CHSCT d'établissement pour avis (100%)

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 53 :

Maîtriser les risques liés à la sécurité industrielle dans les réseaux



Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

Les réseaux gérés par la DSAR, qui alimentent directement les 6 usines d'épuration du SIAAP, constituent un maillon essentiel du système d'assainissement géré par le SIAAP. Les enjeux liés à son bon fonctionnement sont d'une importance majeure pour éviter les conséquences graves susceptibles de résulter de certains dysfonctionnements ou dégradations, tant vis-à-vis de l'exploitation globale du système que vis-à-vis des personnes et des biens situés dans son environnement.

L'action projetée est destinée à identifier les risques de dysfonctionnement des composantes critiques des réseaux, à évaluer leur sûreté de fonctionnement dans leurs configurations actuelles et à proposer des pistes d'amélioration, au besoin.

Elle se décompose en deux phases :

- 1^{ère} phase : Etude méthodologique (réalisée en 2015 et 2016)
 - o Définition de la notion de dysfonctionnement majeur
 - o Détermination des composantes critiques ou points stratégiques des réseaux
 - o Principe d'identification et d'évaluation des risques pesant sur ces composantes critiques
- 2^{ème} phase : Etudes de sûreté de fonctionnement (programmées sur 3 ans 2016-2019)

Les études se poursuivent en 2020.

- 3^e phase : Mise en œuvre des actions issues des études de sûreté de fonctionnement. Cette phase a commencé dès 2018, en parallèle de la phase 2 et doit se poursuivre jusqu'en 2021

- 4^e phase : Garder en permanence les études de sûreté de fonctionnement à jour, au travers d'un processus de revue et de mise à jour régulier.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

Poursuivre les études de sûreté de fonctionnement et l'identification des actions correctives et préventives à mettre en œuvre. Poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées. Etablir le processus de maintien à jour des études de sûreté de fonctionnement.

Calendrier de l'action :

Echelonnement des actions jusqu'en 2021

• **Pilotes de l'action** : DSAR

• **Partenaires** : DT

• **Indicateur de suivi de l'action** : Taux d'avancement des études et des actions associées



REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 54 :

Maîtriser le risque gaz dans les réseaux

Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

Les réseaux d'assainissement nécessitent une surveillance renforcée du risque gaz pour la sécurité des agents, la protection du génie civil et des équipements et enfin, l'amélioration du cadre de vie des riverains.

Le plan d'action engagé fin 2009 pour la maîtrise du risque gaz dans les réseaux, développé depuis 2010 n'a pas encore atteint tous ses objectifs et doit donc être poursuivi en 2018.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

- Surveillance du risque gaz en réseau
- Participation à l'étude du risque méthane en réseau, sur le SAN
- Formalisation du Document Relatif à la Protection contre les Explosions (DRPCE)
- Poursuite de la formation « Exploitation des unités de désodorisations du SIAAP »
- Définition d'une méthodologie de gestion des pollutions olfactives en réseau et déclinaison opérationnelle d'un plan d'action global de diminution du risque gaz sur les réseaux du Sud-Est dans le cadre de l'action 74 SIAAP 2030

Calendrier de l'action :

Sur l'année 2020

- **Pilotes de l'action** : DSAR
- **Partenaires** : DIE
- **Indicateur de suivi de l'action** : Taux d'avancement des actions

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 55 :

Inspecter les émissaires en service au moyen d'un engin autonome : projet EVE



Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

Dans le cadre de sa politique de gestion patrimoniale, la DSAR effectue périodiquement l'inspection et le diagnostic structurel de ses ouvrages afin de connaître leur état et d'engager des travaux de remise à niveau si besoin.

Ces réseaux n'étant pas visitables en service, les inspections et diagnostics nécessitent leur mise en chômage. Au vu des contraintes et inconvénients multiples de ces opérations, il est recherché un procédé qui permettrait de connaître l'état général d'un ouvrage sans besoin de mise à sec. Ce procédé autoriserait la mise en œuvre d'inspections plus régulières, ce qui permettrait d'identifier les ouvrages les plus critiques. De plus, il serait mis à profit pour connaître l'ensablement d'un ouvrage et déclencher en connaissance de cause un curage (préalable au diagnostic ou pour rétablir un bon fonctionnement hydraulique ou aéraulique).

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

Une première phase de tests de plusieurs types de solutions s'est déroulée entre 2015 et 2017. Une analyse des résultats obtenus et des difficultés rencontrées a été réalisée. Ainsi, les contraintes des solutions testées liées au guidage de l'engin depuis l'extérieur au moyen d'une corde sont apparues très limitantes dans la perspective d'une utilisation étendue de ce système à l'ensemble des réseaux DSAR. Afin d'améliorer l'autonomie du système et de réduire ces contraintes, un programme de recherche-développement a été mis en œuvre en 2018. La conception du prototype est en cours ; un travail sur la partie instrumentation et divers essais de l'engin sont programmés pour 2020. Cette action est intégrée à l'action 13 de SIAAP 2030.

Calendrier de l'action :

Défini suivant l'action 13 SIAAP 2030

- **Pilotes de l'action :** DSAR
- **Partenaires :** ENSAM
- **Indicateur de suivi de l'action :** taux d'avancement du plan d'actions



REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 56 :

Economies réalisables avec la mise en œuvre des nouvelles normes de rejet à Marne aval

Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

Après plusieurs années d'exploitation de l'usine Marne aval, conformément à son arrêté d'exploitation initial de 2009, le site Seine amont a demandé aux autorités la révision des normes de rejets. Cette demande, acceptée et sanctionnée par un nouvel arrêté, assouplit les normes de rejets. Cela peut donc permettre la réalisation d'économies tout en assurant le respect et le maintien de la qualité environnementale de la Marne.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

En 2019 : entrée en vigueur du nouvel arrêté d'exploitation

Fin 2019 / début 2020 : évaluer la souplesse d'exploitation

En 2020 : estimer les économies potentielles (consommation de réactifs...)

Calendrier de l'action :

2020 : évaluer les économies réalisées : gestion du process de l'usine, consommation de réactifs, énergie via l'injection d'air process...

- **Pilotes de l'action :** SAM BMP
- **Partenaires :** MAV, SPL
- **Indicateur de suivi de l'action :** Suivi de l'avancement des étapes



REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 57 :

Modifier le poste de d'injection d'acide citrique à Seine Morée

Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

A la mise à disposition du process sur l'usine Seine Morée, l'acide citrique arrivait sous format poudre dans des big bag (environ 1m3). Des difficultés d'exploitation sont apparues. Le contenant était posé sur un entonnoir afin de se vider dans un réceptacle. Premier problème, le réceptacle n'était pas suffisant pour reprendre le volume du big bag. La seconde difficulté était que la poudre, à la moindre variation d'humidité, prenait en masse.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

- 1/ En 2017 : choix est fait d'utiliser de acide citrique liquide
- 2/ Etablissement d'un cahier des charges pour les modifications (équipements, automatisme,...)
- 3/ Travaux

Calendrier de l'action :

2019 : réalisation de la phase de conception
2020 : lancement des travaux : étude exécution puis réalisation

- **Pilotes de l'action** : SAM -BMP
- **Partenaires** : SEM, SMM
- **Indicateur de suivi de l'action** : Suivi de l'avancement des étapes et fin des travaux

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 58 :

Intégrer la sécurité industrielle dans les process d'achat



Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

De nombreuses actions ont été menées par le SIAAP ces dernières années sur les thématiques de la sécurité, pour le bien-être et la sécurité des agents au travail et la sauvegarde de l'outil industriel.

Le SIAAP, en tant que maître d'ouvrage et personne publique, doit s'assurer de la sécurité des salariés des prestataires intervenant sur ses sites,

Le leadership du SIAAP en terme de sécurité, s'exerce, notamment, à travers l'achat et l'exécution des contrats publics.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

- Révision de la politique achat
- Groupe transversale DAC sur la thématique :

Comment intégrer la sécurité dans les phases de recueil des besoins & comment synthétiser le recueil des besoins et le faire approuver par les référents techniques avant rédaction du DCE

- Evolution du logiciel GEF, Gestion et évaluation des Fournisseurs – permettant connaître la maturité de nos fournisseurs au travers de campagnes d'évaluation sur une thématique spécifique (sécurité ou développement durable)

Calendrier de l'action :

L'action sera suivie trimestriellement

• **Pilotes de l'action :** DAC

• **Partenaires :**

• **Indicateur de suivi de l'action :** 100% de la cible



REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 59 :

Prévenir les risques psychosociaux

Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le SIAAP met en œuvre et développe des actions en faveur de la santé des agents et de la qualité de vie au travail autour de trois axes :

- des accompagnements individuels et collectifs en psychologie du travail, coaching et médiation ;
- des interventions ergonomiques (amélioration des conditions de travail et aménagement de poste) ;
- des formations de sensibilisation aux risques psychosociaux et à la qualité de vie au travail.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

Chacune de ces actions constitue un levier pour améliorer la qualité de vie au travail et par voie de conséquence à prévenir les risques psychosociaux (RPS) en agissant le plus précocement possible (prévention primaire), mais également en apportant assistance et conseil dans les situations collectives ou individuelles dégradées.

Concernant les formations de managers, aux RPS et à la QVT, les sessions se poursuivent au rythme de 2 à 3 par an avec un effectif moyen autour de 8 participants. Au moins 2 sessions seront programmées en 2020.

Calendrier de l'action :

Année 2020

• Pilotes de l'action : DRH

- **Partenaires** : Intervenants externes et internes (ergonomes, coach, psychologue du travail, expert médiation)
- **Indicateur de suivi de l'action** : Nombre d'accompagnements individuels et collectifs (en psychologie du travail, ergonomie, coachings et médiation) ; nombre de sessions de formation réalisées et nombre de participants.



REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 60 :

Caractériser les tâches et zones exposantes afin de définir les moyens de prévention les plus adaptés pour en réduire les impacts

Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

Suite aux différentes études et constats réalisés sur les sites, un groupe de travail a été mis en place en 2019 (cf fiche 60 plan d'action 2019) pour harmoniser les pratiques en matière de contrôle d'exposition professionnelle aux différents composés physico-chimiques, biologiques, radio nucléiques ou autres susceptibles d'impacter la santé des agents. Ce groupe a vocation à permettre l'harmonisation des référentiels utilisés pour les mesures d'exposition professionnelle et ainsi de permettre de définir les zones et tâches exposantes sur l'ensemble des sites.



Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

Mise en place de l'ensemble des référentiels qui seront utilisés par l'ensemble des sites opérationnels
Définition de zones à contrôler sur l'ensemble des sites opérationnels
Définition de tâches exposantes et contrôle des expositions liées à ces tâches
Déclinaison des actions de prévention à mettre en œuvre pour réduire les expositions professionnelles pour les zones exposantes et tâches exposantes définies précédemment



Calendrier de l'action :

Janvier 2020-Septembre 2020 – Etude d'expositions professionnelles sur l'ensemble des prétraitements du Siaap

Septembre 2020-Novembre 2020-Définition des tâches exposantes et contrôle des expositions professionnelles liées à ces tâches

Décembre 2020- Définition des moyens de prévention qui découlent des deux premières actions

- **Pilotes de l'action :** DRH
- **Partenaires :** Sites opérationnels, Inspection Générale, DIE
- **Indicateur de suivi de l'action :**

Action 1 : chaque site réalisé correspondant à 20% de l'action à savoir SAV, SEC, SEG, SAM et DSAR)

Action 2 : 50% par étude de tâches exposantes

Action 3 : 50% pour les moyens de prévention qui découlent des zones d'expositions et 50% pour les moyens de prévention en relation avec les tâches exposantes



REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 61 :

Développer l'apprentissage au sein du SIAAP pour attirer de jeunes talents

Objectif stratégique : Garantir la santé physique et psychologique, la sécurité au travail



Contexte de l'action et résultat global attendu

Le SIAAP accroît le nombre de poste d'apprentis à compter de la rentrée 2020 en passant de 30 à 40 postes. Cette dynamique permet au SIAAP d'affirmer sa volonté de participer à l'effort collectif de formation des jeunes professionnels, de valoriser les compétences des agents du SIAAP expérimentés et de renforcer son attractivité en matière de recrutement.

Par ailleurs, l'apprentissage est également un outil de pré-recrutement et c'est à ce titre que le SIAAP souhaite recruter plus de la moitié des apprentis pour son cœur de métier : l'exploitation et la maintenance.

Description de l'action, des résultats et bénéfices attendus :

La démarche engagée par la DRH se veut proactive pour permettre aux sites de choisir leurs futurs apprentis et développer des liens voire des partenariats avec les organismes de formation.

Le but est également d'augmenter le recrutement pérenne des apprentis à l'issue de leur formation.

Calendrier de l'action :

Janvier 2020 - Note de recensement des souhaits de recrutement d'apprentis.

Février 2020 – Arbitrage de la direction générale

Mars/avril 2020 – Entretien de recrutement des futurs apprentis

Septembre 2020 – Intégration des nouveaux apprentis

• **Pilotes de l'action** : DRH

• **Partenaires** : organismes de formation (CFA)

• **Indicateur de suivi de l'action** :

40 apprentis recrutés et 50 % dans le domaine de l'exploitation et la maintenance

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 62 :

Promouvoir des événements internes



Objectif stratégique : Favoriser le développement des compétences et la qualité de vie au travail tout en promouvant l'égalité des chances, l'égalité de traitement et la diversité



Contexte de l'action, résultat global et bénéfices attendus

Le Siaap organise des événements internes en direction des personnels en vue de développer la cohésion entre les agents, partager des moments de convivialité autour d'initiatives sportives ou culturelles dans l'objectif d'apprendre à se découvrir autrement, de fédérer les agents et de développer un sentiment d'appartenance.

Ces initiatives ludiques et interactives organisées par le Siaap et plus particulièrement pilotées par la Direction de la Communication et des Relations Internationales et parfois en partenariat avec des organismes externes, ponctuent l'année et s'adressent aux agents de tous les sites fonctionnels et opérationnels.

Description de l'action et des résultats attendus :

En 2020, 4 événements ont été recensés :

- Les 50 ans du SIAAP : événement festif dédié aux personnels et valorisation des agents lors d'événements externes comme la fête de la lavande.
- Le Salon des artistes : révéler, faire découvrir les talents artistiques des agents à tous en présentant les œuvres artistiques. Après un vernissage qui réunit l'ensemble des artistes, une remise de prix lors de la cérémonie des vœux aux personnels est réalisée qui récompense les œuvres préférées des agents (via intranet) et d'un jury externe composé notamment d'élus du SIAAP.
- Les Foulées du SIAAP : depuis plusieurs années, les agents sont invités à courir autour des champs de lavande du site Seine aval en suivant plusieurs parcours de distances variées. Cette initiative sportive récompense aussi la performance des meilleurs coureurs.
- Le Téléthon : en partenariat avec l'association AMF, le Siaap propose à ses agents plusieurs initiatives sportives le jour de ce rendez-vous national. Marche à pied, parcours à vélo ou randonnées en kayaks sur la Seine entre les différents sites du Siaap convergent tous vers le site du Siaap à Clichy avec tous les agents participants pour la remise officielle d'une participation financière du SIAAP à l'association.

L'ensemble de ces actions menées contribuent au bénéfice humain puisqu'elles permettent de valoriser l'engagement de chacun dans une activité culturelle ou sportive, elles favorisent l'épanouissement, le bien être voire la reconnaissance.

Calendrier de l'action : suivant les événements

• **Pilotes de l'action :** DCRI

• **Indicateur de suivi de l'action :** Réalisation de tous ces événements

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 63 :

Poursuivre la Coopération décentralisée et les Relations Internationales

Action Extérieure des Collectivités Territoriales (AECT)



Objectif stratégique : Promouvoir la coopération internationale

Contexte de l'action et résultat global attendu



Zone Europe :

Région des BALKANS (dossier en attente du Conseil d'Administration de février 2020):
gestion des eaux usées. Nombre de bénéficiaire : x habitants

Zone Afrique :

Bangangté – CAMEROUN : Projet d'appui à la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'assainissement et mise en place d'un service municipal de gestion des boues de vidange dans la commune de Bangangté.

Nombre de bénéficiaires : 150 000 habitants

Yaoundé – CAMEROUN : Projet de mise en place d'une filière de gestion des boues de vidange de la Ville de Yaoundé.

Nombre de bénéficiaires : 3 500 000 habitants

Figuig – MAROC : Conception du système d'épuration par lagunage et des raccordements du bâti ancien - Conception et suivi de réalisation du système d'épuration des effluents de l'abattoir

Nombre de bénéficiaires : 12 000 habitants

ONEE - MAROC : Partenariat technique, formation d'agents

Nombre de bénéficiaires : X formations

Zinder – NIGER : Mise en œuvre de la stratégie hygiène et assainissement de la Ville de Zinder

Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants

Kayes - Koulikoro– Mali : Assistance technique au projet de coopération décentralisée en partenariat avec le PSEAU et les Villes de Montreuil, Gentilly, Choisy le Roi et Tremblay en France pour des projets d'assainissement des lieux publics et des écoles dans les Province de Kayes et Koulikoro.

Nombre de bénéficiaires : 589 639 habitants

Fianarantsoa – MADAGASCAR : Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée

Nombre de bénéficiaires : 144 225 Habitants

Mahajanga – MADAGASCAR : Assainissement du Vallon de Metzinger à Mahunjunga. et programme de coopération
Nombre de bénéficiaires : 200 000 Habitants

Conakry – GUINEE : Assainissement de l'Université de Conakry
Nombres de bénéficiaires : 12 000 étudiants

Kara - TOGO : Programme de suivi de l'exploitation des ouvrages d'assainissement
Nombres de bénéficiaires : 120 000 habitants

Mitsamouli -COMORES : Projet d'assainissement du marché de Mitsamiouli
Nombre de bénéficiaires : 8 000 habitants

Fleuve Congo – RDC et CONGO : réalisation d'un traitement de boues de vidanges avec pour objectif de « zéro rejet dans le fleuve Congo »
Nombres de bénéficiaires : 13 millions d'habitants

Dakar – SENEGAL : traitement et valorisation des boues de vidanges et des eaux usées pour la protection des zones humides dans les Niayes à Dakar
Nombres de bénéficiaires : x habitants

Dodoma – TANZANIE (dossier en attente du Conseil d'Administration de février 2020) : traitement des eaux usées
Nombre de bénéficiaires : 1,7 millions habitants

Région du SAHEL (dossier en attente du Conseil d'Administration de février 2020) : projet d'assainissement en zone de crises et de fragilités au Sahel
Nombre de bénéficiaires : x habitants

Zone Moyen Orient :

LIBAN – Fédération du Sud / Grand Beyrouth

Nombre de bénéficiaires : la population du grand Beyrouth et 500 bénéficiaires directs (les municipalités, les acteurs de l'Etat libanais, les acteurs de la coopération dans le domaine de l'assainissement au Liban)

Tulkarem / Qalqilya – PALESTINE : Amélioration du réseau d'assainissement de la Ville
Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants

Jenine- PALESTINE : Amélioration du réseau d'assainissement de la Ville
Nombre de bénéficiaires : 40 000 habitants

Zone Amérique Caraïbes :

La Havane (INRH) – CUBA : Assistance technique en matière d'assainissement
Nombre de bénéficiaires : 2 000 000 d'habitants

Cienfuegos – CUBA : Schéma directeur d'assainissement
Nombre de bénéficiaires : 200 000 d'habitants

Port-au-Prince – HAÏTI : création de laboratoires d'analyse
Nombre de bénéficiaires : 700 000habitants

Port-au-Prince – HAÏTI 2 : Opérationnalisation de la stratégie nationale de l'assainissement dans la région Métropolitaine de port au Prince
Nombre de bénéficiaires : 700 000habitants

Mexico – Mexique : Accompagnement à l'organisation des services d'eau et d'assainissement du Grand Mexico
Nombre de bénéficiaires : 20 millions habitants

Jucuaran – Salvador : suivi mise en exploitation de la STEP
Nombre de bénéficiaires : 12 000 habitants

Zone Asie :

Projet A.V.E.C – VIETNAM : Renforcement de capacité des agents des collectivités vietnamiennes de Hué, Hanoi, Hai Duong et Yen Bai (phase 2)
Nombre de bénéficiaires : 400 bénéficiaires de formations

Hué – VIETNAM : Réhabilitation du système hydraulique du Canal Royal de la Cité fortifiée
Nombre de bénéficiaires : 65 000 habitants

Yen Bai – VIETNAM : Assainissement de deux communes de la Province, An Thinh et Yen Phu
Nombre de bénéficiaires : 10 000 bénéficiaires directs

Bassin de la Hai – CHINE : mise en place d'un schéma directeur
Nombre de bénéficiaire : 12 000 000 d'habitants

Vientiane - LAOS : réalisation de la filière de gestion des boues de vidange de Vientiane
Nombre de bénéficiaires : 795 000 habitants

Angkor – CAMBODGE : Etudes pour la filière de gestion des boues de vidanges
Nombre de bénéficiaires : 20 000 bénéficiaires directs

Université d'Urdaneta - PHILIPPINES : Projet Assainissement de l'Université par traitement de filtres plantés de bambous
Nombre de bénéficiaires : 12 000 étudiants

Pasig River – PHILIPPINES : Projet Assainissement de la rivière Pasig
Nombre de bénéficiaires : 1.6 million habitants

Luang Prabang – LAOS : réalisation du traitement des eaux usées de la Province de Luang Prabang.
Nombre de bénéficiaires : 430 000 habitants

Sekha – INDE : étude de faisabilité pour la réalisation d'un SDA, élaboration du SDA, projet pilote
Nombre de bénéficiaires : 8 000 habitants

Hai Duong – VIETNAM : projet pilote d'assainissement pour la province de Hai Duong
Nombre de bénéficiaires : 10 000 habitants

Cébu – PHILIPPINES : traitement des boues de vidange
Nombre de bénéficiaires : 860 000 habitants

Phnom Penh - CAMBODGE (dossier en attente du Conseil d'Administration de février 2020) : développement d'une filière de gestion des boues de vidange à Phnom Penh
Nombre de bénéficiaire : 2 000 000 habitants



Description de l'action et des résultats attendus :

- Identification et lancement de nouveaux projets
- Poursuite de la réalisation des projets en cours
- Développer les partenariats Nord-Sud -Sud
- Développer les Coopérations Institutionnelles et les actions de rayonnements
- Agir dans le cadre de l'APD, de l'AECT et dans l'objectif de l'atteinte des ODD



Calendrier de l'action :

Missions techniques sur les projets de coopérations
Missions Politiques sur les projets de coopérations
Participation à des événements internationaux

• Pilotes de l'action : DCRI

• **Partenaires** : AFD, AESN, AIMF, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Conseil Départemental du Val-de-Marne, Région Ile-de-France, Fondation Veolia Environnement, Le GRET, Réseau Projection, pS-Eau, OIEAU, Eau de Paris, Fondation EcoGlobal, ONG Madina, SEDIF, SIGEIF, SIPPAREC, EPTB Seine Grands Lacs, SYCTOM, Ville de Montreuil, Ville Choisy, Ville de Gentilly, Ville de Tremblay, PFE, OMVS, UNESCO, Province de Kinshasa, Ville de Brazzaville, Province de Luang Prabang, Ville de Luang Prabang, ONAS, AJPEAS, OMVS

• Indicateur de suivi de l'action :

Budget subvention à la coopération décentralisée 2020 : 4 000 000 €

REPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

Fiche action 64 :

Participer aux évènements internationaux



Objectif stratégique : Promouvoir la coopération internationale



Contexte de l'action et résultat global attendu

La direction de la Communication et des Relations Internationales du Siaap poursuit son intégration au réseau de la coopération décentralisée et plus largement est partie prenante des actions internationales des Collectivités Territoriales françaises.

Description de l'action et des résultats attendus :

Le Siaap participera ainsi aux événements internationaux suivants :

- Co-Pilotage avec l'UNESCO de l'Alliance des Mégapoles pour l'eau et le Climat
- High Level Political Forum ODD
- Semaine mondiale de l'eau à Stockholm
- Congrès de l'IWA
- Brazil Water Week
- COP 26
- Assemblée Générale d'Aqua Publica Europea
- Conférence internationale sur l'Eau de l'Unesco
- Semaine mondiale de l'eau.

Calendrier de l'action :

Fonction des dates des manifestations

• Pilotes de l'action : DCRI

• **Partenaires** : Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Conseil départemental des Yvelines, Conseil départemental du Val-de-Marne, mairie de Saint-Germain-en-Laye, Région Île-de-France, SIAVB, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), AFD, PNUE, UE, Ministère des Affaires Etrangères du Maroc, AESN, Eau de Paris, Fondation Veolia/ Environnement/ Veolia Eau, APE, Apsara Cambodge, DINEPA, OIEau, ONAS, ONAD, ONEE, ONEA, ONEAD, PFE, Association des amis d'Angkor, AIMF, ASTEE, Eau vive, Fondation Ecoglobal, Gevalor, Gescod, Gret, IWA, pS-Eau, SEAM, SEE, Solidarités International Montreuil, Gentilly, Drancy Tremblay-en-France, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, le Pseau, l'UNESCO, Cuba coopération, SEDIF, SIGEIF, SIPPAREC, EPTB Seine Grands Lacs, SYCTOM

• Indicateur de suivi de l'action : % suivant la participation aux évènements cités

Glossaire

Glossaire

DIRECTIONS DU Siaap :

SAV : Seine aval
SAM : Seine amont
SEC : Seine Centre
SEG : Seine Grésillons

DSAR : Direction du système d'assainissement et des Réseaux

DT : Direction Technique
DI : Direction de l'Innovation
DLE : Direction des Laboratoires et de l'Environnement
DST : Direction de la Stratégie Territoriale
IG : Inspection Générale

LCDEA : La Cité de l'Eau et de l'Assainissement
DAM : Direction de l'Administration et des Moyens
DRH : Direction des Ressources Humaines
DAC : Direction des Achats et de la Commande
DCRI : Direction de la Communication
MRSE : Mission Responsabilité Sociétale des Entreprises

AUTRES ABREVIATIONS :

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ARS : Agences Régionales de Santé
CAHB : Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre
CNRS : Centre National de Recherche Scientifique
CORIF : Centre Ornithologique Ile-de-France
COV : Composé organique volatil
CSTMD : Conseiller à la Sécurité pour le Transport des Marchandises Dangereuses
CTO : Composés Traces Organiques
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DEA93 : Direction de l'Eau et de l'Assainissement du 93
DGAE : Direction générale des affaires économiques
DRIEE : direction régionale et interdépartementale de l'environnement
ESAT : établissements et services d'aide par le travail
ETM : Éléments Traces Métalliques
FP2E : Fédérations Professionnelles des Entreprises de l'Eau
GPEEC : Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
HAP : Hydrocarbure aromatique polycyclique
INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques
IRSTEA : Institut national en sciences et technologie pour l'environnement et l'agriculture
MES : Matières En Suspension
ODD : Objectifs de Développement Durable de l'ONU
P : Phosphore
PCB : Polychlorobiphényle
POI : Plan d'Opération Interne
QSE : Qualité Sécurité Environnement
REX : Retour d'Expérience
RIF : Région Ile-de-France
RNR : Réserve Naturelle Régionale
RSDE : recherche des substances dangereuses dans l'eau
SEDIF : Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
SGS : Système de Gestion de la Sécurité
SYPREA : Syndicat des Professionnels du Recyclage en Agriculture
TSM : Revue Technique Sciences et Méthodes



Service public de l'assainissement francilien

2, rue Jules-César 75589 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 75 44 18 • Fax : 01 44 75 44 14
contact@siaap.fr
www.siaap.fr